

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante et onzième session**

Bangkok, 25-29 mai 2015

Soixante et onzième session de la Commission**Point 1 de l'ordre du jour**
Ouverture de la session**Segment hauts responsables**

1. Le Segment hauts responsables a été ouvert par la Secrétaire exécutive le 25 mai 2015. La Secrétaire exécutive a prononcé une déclaration de bienvenue.

Segment ministériel

2. Le Président par intérim de la soixante-dixième session, M. Ly Tuch (Cambodge), a présidé la séance d'ouverture du Segment ministériel de la soixante et onzième session, tenue le 28 mai 2015. La Secrétaire exécutive a transmis le message du Secrétaire général et prononcé des allocutions de bienvenue et de politique générale. M. Prayut Chan-o-cha, Premier Ministre thaïlandais, a prononcé l'allocution d'ouverture au nom du Gouvernement thaïlandais.

3. Des déclarations ont été faites par M. Anote Tong, Président de Kiribati; M. Baron Divavesi Waqa, Président de Nauru; M. Enele Sopoaga, Premier Ministre des Tuvalu; et M. Henry Puna, Premier Ministre des Îles Cook.

Point 2 de l'ordre du jour
Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique

4. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport sur l'appui de la CESAP à la mise en œuvre des Orientations de Samoa au service du développement durable des petits États insulaires en développement (E/ESCAP/71/1/Rev.1), du rapport sur l'appui de la CESAP à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne pour les pays en développement sans littoral (E/ESCAP/71/2), des résultats de la Concertation régionale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés (E/ESCAP/71/3), et du Résumé du rapport sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers (E/ESCAP/71/39).

5. La Commission a pris note des principales recommandations de la Réunion préparatoire de l'Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique, qui s'est tenue à Bangkok le 26 mai 2015, telles que présentées par le Président de la Réunion préparatoire et telles que figurant dans le document E/ESCAP/71/CRP.1.

Résumé des messages prononcés lors de l'échange de haut niveau entre les dirigeants du Pacifique et la Secrétaire exécutive sur les Orientations de Samoa

6. L'échange de haut niveau a porté essentiellement sur les Orientations de Samoa, document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement tenue à Apia du 1^{er} au 4 septembre 2014, qui appelait à agir d'urgence pour soutenir et accélérer le développement en faveur des populations du Pacifique. La CESAP avait entrepris des activités visant à renforcer l'appui en faveur du Pacifique dans les grands domaines suivants: les changements climatiques et les catastrophes; la connectivité; l'inclusion sociale et la voix du Pacifique; l'amélioration des données et des statistiques; et le commerce. La Secrétaire exécutive a animé les débats et formulé quelques observations liminaires. Ont participé à cet échange:

M. Anote Tong (Kiribati);
M. Baron Divavesi Waqa (Nauru);
M. Christopher Jorebon Loeak (Îles Marshall);
M. Josaia Voreqe Bainimarama (Fidji);
M. Enele Sopoaga (Tuvalu);
M. Henry Puna (Îles Cook).

7. Dans ses observations liminaires, la Secrétaire exécutive a noté que la CESAP avait entrepris d'améliorer l'appui et la prestation de services dans le Pacifique dans cinq grands domaines: les changements climatiques et les catastrophes; la connectivité; l'inclusion sociale et la voix du Pacifique; l'amélioration des données et des statistiques; et le commerce.

8. Les petits États insulaires en développement étaient les plus exposés aux chocs externes – aux catastrophes naturelles en particulier – et la CESAP avait exploité de nouveaux appareils d'imagerie par satellite à haute résolution et des cartes des dommages, notamment à l'appui des interventions et opérations de secours déclenchées après les catastrophes survenues à Vanuatu et aux Tuvalu. La CESAP travaillait également avec le Programme pour les applications satellites opérationnelles de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique afin de faciliter l'utilisation future des technologies spatiales appliquées à la gestion des catastrophes, et elle allait organiser des formations spécialisées dans les pays du Pacifique en vue de renforcer l'évaluation multirisque et les systèmes d'alerte rapide.

9. À l'appui de la mise en œuvre des Orientations de Samoa et avec l'assistance de donateurs potentiels, la CESAP travaillait à un nouveau projet visant à enrichir les connaissances en matière de risques climatiques, à développer les capacités météorologiques et hydrologiques, ainsi qu'à mettre en place des forums nationaux multipartites aux Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Samoa, aux Îles Salomon, aux Tonga et à Vanuatu. Cette initiative s'ajoutait à l'action menée actuellement avec la Commission Sud-Pacifique des géosciences appliquées afin d'aider les pays du Pacifique à mettre en place au niveau national des géoportails pour la

gestion des risques de catastrophe; aux efforts déployés avec le Gouvernement des Fidji pour créer un nouveau forum de coopération Sud-Sud sur l'agriculture résiliente aux changements climatiques; et à l'élaboration d'outils et d'orientations permettant d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement et des finances.

10. La Secrétaire exécutive a souligné que la connectivité du Pacifique – surtout en matière de transport interinsulaire – était un autre défi majeur, qui appelait une amélioration de la coopération et de l'intégration sous-régionales. La CESAP avait donc engagé un projet pilote destiné à renforcer la connectivité du transport maritime entre les petits États insulaires en développement du Pacifique, et elle négociait un soutien financier pour un nouveau projet sur la sécurité maritime.

11. Au cours de l'année écoulée, la voix du Pacifique s'est fait plus largement entendre à l'échelon intergouvernemental sur la question de l'inclusion sociale – la CESAP ayant appuyé les activités en la matière. Un nombre record de 15 pays du Pacifique ont participé à la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing + 20 – et sous la direction efficace du Premier Ministre des Tuvalu, le document final qui en est issu était considéré comme le plus progressiste, toutes régions confondues, du processus d'examen de Beijing + 20. Le leadership du Pacifique a aussi permis à la Réunion intergouvernementale pour l'Asie et le Pacifique sur le VIH et le sida, organisée par la CESAP et présidée par le Président des Fidji, d'aboutir à des résultats solides et concrets.

12. La Secrétaire exécutive a rappelé qu'au Samoa, elle avait constaté qu'un examen rapide des bases de données de la CESAP montrait que, sur les 169 cibles proposées au titre des nouveaux objectifs de développement durable, il n'était possible de produire d'indicateurs que pour environ 36 cibles dans le Pacifique – soit environ 21 %. La CESAP avait donc travaillé avec les États membres du Pacifique pour combler en partie ce manque de données et de statistiques, avec des indicateurs qui cadraient aussi de très près avec les Orientations de Samoa.

13. Un des projets mis en place à l'issue de la Conférence sur les petits États insulaires en développement visait à apporter un soutien aux États fédérés de Micronésie, des Fidji, des Palaos, du Samoa et de Vanuatu pour les rendre plus à même de compiler des indicateurs environnementaux utiles pour les politiques. Une partie de cette action à mener a consisté à les aider à mettre en œuvre le Système de comptabilité environnementale et économique.

14. La Secrétaire exécutive a également rappelé la signature à Apia du traité d'établissement de la Communauté micronésienne du commerce et de l'économie. La CESAP avait commencé par contribuer à l'élaboration des stratégies nationales d'exportation pour les membres de la Communauté afin d'ouvrir la voie à une feuille de route permettant de coordonner les stratégies commerciales et de diversifier les produits et les marchés d'exportation.

15. L'accès aux marchés avait également représenté une priorité de l'action menée par la CESAP en matière de coopération et d'intégration économiques régionales, grâce aux contributions des experts de la Communauté et du Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique aux réunions de groupes de travail. Consciente de l'importance des chaînes de valeur régionale, la CESAP avait également réalisé des études pour certains pays du Pacifique afin d'examiner les avantages qu'ils pourraient tirer de leur

adhésion à l'Accord commercial Asie-Pacifique, à titre d'étape préparatoire à une intégration plus grande au sein des économies plus importantes de la région.

16. Au cours de l'échange de haut niveau, M. Bainimarama a informé les participants que le développement du Pacifique s'était fait au prix de la dégradation de l'environnement. Le Cadre pour une croissance verte des Fidji, le premier du genre dans le Pacifique, constituait un cadre directeur pour l'édification d'un modèle économique plus durable et servait de socle pour le développement et d'étalon pour l'évaluation de tous les nouveaux projets. Le Premier Ministre a fait observer que les ressources des Fidji devaient être préservées précieusement pour les générations futures. Il a déclaré que son pays monterait au créneau à Paris en faveur d'un accord juridiquement contraignant sur les changements climatiques, et que les Fidji continueraient à promouvoir l'utilisation responsable des ressources naturelles terrestres ou maritimes.

17. M. Tong a demandé aux participants si la communauté internationale était disposée à agir collectivement pour faire front contre les changements climatiques, afin que les habitants de Kiribati ne perdent pas leurs terres. Il a informé les participants que les migrations liées aux changements climatiques constituaient un défi important dont on ne pouvait pas faire abstraction. Certaines communautés de Kiribati avaient déjà été contraintes de partir s'installer ailleurs. Il a noté que les populations devaient pouvoir s'établir ailleurs dans la dignité au lieu de devenir des réfugiés climatiques, soulignant que ce problème était bien réel, même si l'expression n'existait pas en droit international. La migration dans la dignité permettrait à son peuple d'avoir le choix lorsqu'il ne serait plus en mesure de vivre sur sa terre natale.

18. M. Loeak a adressé un message clair selon lequel la communauté internationale aurait des défis à relever en 2015, or les Îles Marshall constituant un atoll de basse altitude, les négociations sur les changements climatiques qui se tiendraient à Paris revêtaient une grande importance pour son pays. Avec une élévation moyenne du niveau de la mer d'un peu moins de deux mètres, les changements climatiques représentaient une question de sécurité pour les Îles Marshall. La pêche durable était une des voies privilégiées du développement des petits États insulaires en développement. M. Loeak a noté que les pays insulaires du Pacifique s'employaient à créer la plus grande industrie thonière durable au monde, effort qui exigerait l'engagement des pays éloignés pratiquant la pêche sur leurs eaux.

19. M. Waqa a informé les participants que grâce à un certain nombre d'initiatives et de mesures de réforme, l'économie de Nauru avait retrouvé un taux de croissance de 10 % en 2014, son plus haut niveau en dix ans. La stratégie de développement durable de Nauru pour la période 2005-2025 comportait une feuille de route à suivre jusqu'en 2025, et avait contribué à renforcer la base économique du pays, notamment s'agissant des retombées économiques de la pêche en tant que forme renouvelable de revenu. Le Gouvernement de Nauru investissait aussi dans le développement du secteur privé et la fourniture de services bancaires, ce qui accélérerait encore la croissance.

20. M. Sopoaga a mis l'accent sur les dommages et destructions sans précédent causés par les catastrophes naturelles liées aux changements climatiques, telles que le récent cyclone Pam. Ces effets ne pouvant que s'aggraver, il était urgent de travailler à l'élaboration d'un accord juridiquement contraignant pour limiter la hausse des températures à moins de 1,5 degré, à l'occasion de la vingt et unième Conférence des Parties à la

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) qui se tiendrait à Paris les 7 et 8 décembre 2015. Une hausse des températures de plus de 1,5 degré entraînerait la submersion des Tuvalu et d'autres îles de basse altitude. À cette fin, M. Sopaga a demandé la coopération et l'appui de la CESAP et de ses membres. Il a également insisté sur la difficulté d'obtenir les fonds nécessaires pour lutter contre les changements climatiques et a noté que le Fonds d'affectation spéciale des Tuvalu pouvait être utile à cet égard.

21. M. Puna a informé les participants que, si la société voulait vivre de manière durable, elle devait travailler à respecter les limites imposées par la nature pour les générations futures. Dans cet esprit, les Îles Cook sont parvenues à convertir 50 % de leurs énergies fossiles en des énergies renouvelables et elles envisageaient de porter ce taux à 100 % d'ici à 2020. Le gouvernement des Îles Cook avait également délimité une zone maritime protégée de 2,4 millions de kilomètres carrés. Le Premier Ministre a annoncé que les Îles Cook se fixaient pour but d'atteindre tous les Objectifs du Millénaire pour le développement. L'incorporation de ces Objectifs dans les plans nationaux et sectoriels y avait grandement contribué et constituait un enseignement utile en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

22. En conclusion de cet échange de haut niveau, M. Douglas Ete, Vice-Premier Ministre des Îles Salomon, s'est félicité du rôle joué par la CESAP dans le programme de développement pour l'après-2015, ajoutant qu'il se réjouissait d'ores et déjà de l'aide fournie par le secrétariat dans la mise en œuvre des Orientations de Samoa. La délégation bangladaise a fait part de son soutien aux petits États insulaires en développement du Pacifique, notant que son pays avait de nombreux intérêts et difficultés en commun avec les petits États insulaires en développement, notamment la vulnérabilité climatique, les problèmes de sécurité alimentaire et l'engagement nécessaire à l'égard de l'utilisation durable des ressources maritimes. La délégation samoane a appelé l'attention sur la résolution relative à la mise en œuvre des Orientations de Samoa, qui avait été proposée par les Gouvernements des Fidji et du Samoa, et a demandé à la Commission d'apporter son soutien à cette résolution.

23. La Commission a pris note du Résumé du rapport sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers.

24. La Commission a adopté les résolutions 71/2 sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en Asie et dans le Pacifique, 71/3 sur le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, et 71/4 sur la mise en œuvre des modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

Point 3 de l'ordre du jour

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales

25. La Commission était saisie du bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/71/4/Rev.1) et du rapport sur l'exécution du programme intérimaire de l'exercice biennal 2014-2015 (E/ESCAP/71/5).

Point subsidiaire a)**Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif**

26. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport sur le financement du développement durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/71/6), du rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa onzième session (E/ESCAP/71/7), et du *Chair's summary of Asia-Pacific High-level Consultation on Financing for Development* (E/ESCAP/71/INF/8).

27. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Afghanistan; Bangladesh; Bhoutan; Fédération de Russie; Inde; Indonésie; Malaisie; Népal; Pakistan; Philippines; et République de Corée.

28. La Commission s'est félicitée de l'appui apporté aux pays par la CESAP dans le renforcement de leurs capacités de mise en œuvre de politiques macroéconomiques durables ainsi que de ses travaux analytiques sur la croissance inclusive figurant dans l'Étude 2015 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique.

29. La Commission a noté que malgré le succès global de l'Asie et du Pacifique dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, des centaines de millions d'habitants de la région vivaient toujours dans la pauvreté absolue et n'avaient pas accès à des services et à des opportunités de base. La Commission a également noté que la croissance économique ne se traduisait pas nécessairement par une réduction de la pauvreté et une création d'emplois, soulignant par conséquent que la croissance devait être inclusive de façon à profiter à ceux qui vivent dans la pauvreté et le dénuement.

30. La Commission a indiqué que la lutte contre la pauvreté et la réduction des disparités sociales devaient être au centre du programme de développement pour l'après-2015. À cette fin, la Commission a estimé qu'il fallait équilibrer les piliers économique, social et environnemental du développement, s'attaquer aux changements climatiques, assurer des soins de santé et une éducation pour tous, et promouvoir la créativité et les capacités humaines.

31. La Commission a appelé l'attention sur l'importance du développement des infrastructures, en particulier dans les secteurs énergétiques et du transport, afin de soutenir la croissance économique, d'améliorer la compétitivité et de créer des emplois. À cet égard, il a été noté qu'un environnement favorable à l'investissement étranger et les accords de coopération intergouvernementaux pouvaient stimuler la confiance du secteur privé et l'inciter à investir dans les infrastructures.

32. La Commission a estimé que la mobilisation de ressources financières en faveur du développement durable était une condition indispensable de la réussite de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, la Commission a relevé avec satisfaction la tenue de la Consultation Asie-Pacifique de haut niveau sur le financement du développement, qui a été organisée par la CESAP et le Ministère indonésien des finances à Jakarta les 29 et 30 avril 2015.

33. La Commission a souligné qu'il importait d'élargir et de renforcer les bases fiscales des pays en développement de la région – l'une des

recommandations examinées au cours de la Consultation de haut niveau –, et a recommandé que les membres de la CESAP s'orientent vers une plus grande coopération dans ce domaine.

34. La Commission a noté que si les mesures destinées à accroître la mobilisation des ressources intérieures, à encourager les investissements privés et à attirer les investissements étrangers directs étaient importantes, elles ne devaient pas compenser les baisses de l'aide publique au développement (APD). L'APD restait la plus grande source du financement du développement pour les pays en question et serait amenée à jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 dans ces pays. À cette fin, la Commission était d'avis que l'APD devrait être déployée de manière plus stratégique, en privilégiant les pays qui en avaient le plus besoin afin de contribuer au renforcement des capacités et au développement des institutions nécessaires pour une mobilisation efficace des ressources.

35. La Commission a souligné l'importance de la coopération régionale pour appuyer les pays dans la mise en œuvre du développement durable. À cet égard, la Commission s'est félicitée de la prochaine tenue de la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique.

36. La Commission a souligné l'importance des secteurs agricole et rural pour favoriser une croissance inclusive et, finalement, éradiquer la pauvreté. À cette fin, les politiques devraient être conçues pour accroître la productivité et la compétitivité agricoles, et assurer la sécurité alimentaire tout en exploitant les ressources naturelles d'une manière durable.

37. La Commission a fait observer que, comme les défis environnementaux actuels avaient une incidence sur la production alimentaire, il importait de donner la priorité aux investissements dans la technologie agricole et aux améliorations des politiques agricoles. Dans cet esprit, la Commission a remercié le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable pour son partage des connaissances, son renforcement des capacités et les autres activités qu'il menait dans les domaines de la pauvreté, de la sécurité alimentaire, de la durabilité et des changements climatiques.

38. Les membres de la Commission qui étaient aussi membres du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable ont réaffirmé leur volonté de continuer à verser des contributions volontaires annuelles au Centre et, si possible, de les augmenter, et de poursuivre leur collaboration avec le Centre en matière de partage des connaissances et autres activités profitables à la région.

39. La Commission a pris note du rapport sur le financement du développement durable en Asie et dans le Pacifique.

40. La Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa onzième session. Elle a adopté la résolution 71/5 sur l'application des résultats de la Consultation Asie-Pacifique de haut niveau sur le financement du développement.

Point subsidiaire b)
Commerce et investissement

41. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie d'un document intitulé « Chaînes de valeur mondiales, intégration régionale et développement durable: liens et implications politiques » (E/ESCAP/71/8 et Corr.1), du rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa dixième session (E/ESCAP/71/9), du rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa dixième session (E/ESCAP/71/10) et du rapport de la première réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (E/ESCAP/71/41).

42. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Bangladesh; Chine; Fédération de Russie; Inde; Indonésie; Malaisie; et République de Corée.

43. La Commission a noté la contribution importante du commerce et de l'investissement au développement et la nécessité d'un système commercial multilatéral qui soit loyal, transparent et prévisible. Dans ce contexte, une délégation a appelé au renfort des règles commerciales multilatérales relevant de l'Organisation mondiale du commerce afin de lutter contre le commerce déloyal et le protectionnisme commercial, y compris l'utilisation de sanctions commerciales, et de promouvoir le commerce équitable, en particulier dans le domaine agricole.

44. La Commission a noté les efforts de divers pays en vue de renforcer la coopération et l'intégration régionales dans le cadre de l'Union économique eurasiennne, de la Communauté économique ASEAN, de l'Accord commercial Asie-Pacifique, de l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle et de la zone de libre-échange d'Asie du Sud, parmi d'autres.

45. La Commission a dans l'ensemble soutenu les recommandations du secrétariat telles que figurant dans le document E/ESCAP/71/8 sur les chaînes de valeur mondiales (CVM), sous réserve de la disponibilité des ressources financières et de la compétence du secrétariat.

46. La Commission, tout en reconnaissant la diffusion des CVM, a noté que leur potentiel n'avait pas encore été pleinement exploité et que les bénéfices des CVM devaient être équitables et équilibrés, en gardant à l'esprit les différences qui existaient entre les structures économiques et les niveaux de développement dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique.

47. Dans ce contexte, la Commission a prié le secrétariat de faire fond sur les bases de données statistiques et les domaines d'activité existants en matière de CVM, et de promouvoir la participation effective des pays à faible revenu et des petites, moyennes et micro entreprises aux CVM grâce au renforcement des capacités.

48. Une délégation a demandé au secrétariat d'analyser plus avant les CVM au niveau sectoriel et d'élaborer une stratégie de coopération pour les petites, moyennes et micro entreprises afin qu'elles y participent efficacement. Une stratégie de la sorte pouvait fournir des mécanismes dans les secteurs suivants: échange d'information sur les mécanismes de régulation; organisation de foires commerciales consacrées aux petites,

moyennes et micro entreprises; mise en réseau des associations de petites, moyennes et micro entreprises; élaboration de programmes de renforcement des capacités; et création d'un portail consacré aux petites, moyennes et micro entreprises. Une autre délégation a noté qu'il importait de souligner l'effet positif net des CVM sur les trois dimensions du développement durable. Cette délégation a en particulier demandé qu'un soutien accru soit étendu aux petites, moyennes et micro entreprises afin de les aider à réduire leur empreinte carbone, et à produire et utiliser des technologies ainsi que des produits climatiquement rationnels.

49. La Commission a convenu que la facilitation des échanges et la réduction des coûts commerciaux jouaient un rôle important dans la promotion du commerce et de l'investissement et, à cet égard, elle a fortement soutenu les efforts menés par un groupe directeur intergouvernemental en vue de négocier et conclure un accord régional sur le commerce sans papier. Dans ce contexte, une délégation a fait observer que les initiatives de facilitation du commerce devaient prendre en compte les limites imposées par la capacité de production de certains pays pour appliquer les recommandations du secrétariat concernant la facilitation du commerce.

50. La Commission a été informée que la Chine soutenait activement les projets de facilitation du commerce et qu'elle avait versé 200 000 dollars au secrétariat pour un projet consacré au renforcement des capacités dans la facilitation du commerce au service de la réduction de la pauvreté. Elle a également été informée que la Chine allait aussi accueillir le septième Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce 2015, qui se tiendra à Wuhan (Chine) les 20 et 21 octobre.

51. La Commission a été informée des efforts menés par la Fédération de Russie pour améliorer le climat des affaires et de l'investissement en Sibérie et dans sa région extrême-orientale, et pour attirer des projets d'investissement dans ces zones.

52. Une délégation a demandé la mise en œuvre de la décision prise par la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Bali (Indonésie) du 3 au 7 décembre 2013, sur l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent pour les produits provenant des pays les moins avancés.

53. La Commission a appelé le secrétariat à fournir des précisions sur le principe d'un indice de durabilité régional, sur la manière de le calculer et sur les bénéfices que les pays pourraient en tirer, et à associer et consulter les pays au sujet de l'élaboration de cet index.

54. La Commission s'est déclarée favorable aux travaux du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et du Centre pour la mécanisation agricole.

55. La Commission a pris note du rapport intitulé « Chaînes de valeur mondiales, intégration régionale et développement durable: liens et implications politiques » et du rapport de la première réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier.

56. La Commission a approuvé les rapports du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa dixième session et du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa dixième session.

Point subsidiaire c)
Transports

57. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport sur les systèmes de transport et de logistique intermodaux intégrés dans le cadre du programme de développement durable (E/ESCAP/71/11) et du rapport du Comité des transports sur sa quatrième session (E/ESCAP/71/12).

58. Les représentants de pays ci-après ont fait une déclaration: Bangladesh; Chine; Fédération de Russie; Inde; Indonésie; Malaisie; République de Corée; République démocratique populaire lao; et Thaïlande.

59. La Commission s'est déclarée satisfaite des travaux réalisés par le secrétariat et lui a réaffirmé son soutien continu dans les efforts qu'il mène afin de promouvoir la coopération régionale à l'appui du développement de l'infrastructure de transport grâce à la mise en œuvre de la Phase II du Plan d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique (2012-2016).

60. La Commission a souligné l'importance du développement de la connectivité, y compris de la connectivité maritime, à l'appui du développement inclusif et durable par la création de couloirs de transport intermodal intrarégionaux et interrégionaux qui pourraient évoluer pour devenir des couloirs économiques. À cet égard, la Commission a salué l'initiative « One Belt, One Road » (« Une ceinture, une route ») du Gouvernement chinois et l'initiative « Eurasia » du Gouvernement de la République de Corée comme deux cadres de coopération intrarégionale et interrégionale qui contribuent à la réalisation de cet objectif. Elle a aussi accueilli favorablement l'invitation du Gouvernement coréen au Séminaire de la Rencontre Asie-Europe (ASEM) sur « Eurasia Transport and Logistics Network » (« Réseau logistique de transport multimodal en Eurasie »), qui se tiendrait à Séoul du 9 au 11 septembre 2015.

61. La Commission a également été informée d'autres initiatives des États membres pour améliorer la connectivité des transports avec les pays voisins par la création d'infrastructures nouvelles ou par l'exploitation de nouveaux services. En Inde, des projets ont été mis en œuvre pour améliorer les routes du pays en vue d'une meilleure connectivité entre l'Asie du Sud-Est et l'Inde du Nord-Est. Le pays appuyait aussi la construction d'une autoroute trilatérale reliant l'Inde, le Myanmar et la Thaïlande ainsi que le Projet Kaladan consacré au transport de transit multimodal au Myanmar. Le Gouvernement indien a aussi amélioré les liaisons ferroviaires avec le Bangladesh et le Pakistan et a entrepris d'élargir ses liaisons ferroviaires avec le Bhoutan, le Myanmar et le Népal tout en aidant Sri Lanka à reconstruire son infrastructure ferroviaire au nord du pays. Il a également mis en place des services d'autobus transfrontières vers le Bangladesh, le Népal et le Pakistan, et des discussions étaient en cours avec le Myanmar concernant la future exploitation de services analogues. La République démocratique populaire lao a déployé des efforts pour construire les ponts de l'amitié sur le Mékong afin d'améliorer la connexion routière avec le Myanmar et la Thaïlande, et pour améliorer ses liaisons routières avec le Cambodge, la Chine et le Viet Nam. La Malaisie a signé un accord avec Singapour en vue de créer une ligne de train à grande vitesse reliant Kuala Lumpur et Singapour. Quand elle sera achevée, la durée du trajet entre les deux villes sur cette ligne longue de 400 kilomètres sera réduite de 90 minutes. La Commission a également pris note de la mise en œuvre du projet de couloir économique Chine-Pakistan

visant à renforcer l'interconnexion des moyens de transport entre la Chine et l'Asie centrale et, par la suite, l'Europe.

62. La Commission a reconnu les efforts actuellement déployés dans l'ensemble de la région en vue d'harmoniser le développement d'un secteur des transports efficaces avec les objectifs environnementaux. Parmi les mesures prises en la matière, on comptait l'adoption et l'application de politiques multimodales comme la Politique nationale de transport multimodal intégré de 2013 du Bangladesh, l'Étude pour l'élaboration d'un Plan directeur pour un système de transport durable et l'atténuation des conséquences des changements climatiques de la Thaïlande, approuvée en 2013, ainsi que la promulgation par l'Indonésie de réglementations sur les opérations de transport intermodal et multimodal dans le cadre du Plan directeur sur la connectivité de l'ASEAN, qui a été adopté en 2010. Des mesures étaient aussi adoptées pour accroître le rôle du transport ferroviaire. Le Gouvernement indonésien construisait des liaisons ferroviaires pour relier des ports, ports secs et aéroports permettant d'améliorer la répartition des flux de marchandises et de décongestionner les abords des principales villes. Parallèlement, le Gouvernement malaisien a concrétisé un certain nombre de projets de transport ferroviaire urbain à Kuala Lumpur et dans ses environs pour améliorer les liaisons, réduire les encombrements et accroître la qualité de la vie dans la vallée du Klang.

63. La Commission a pris note de l'engagement constant des États membres à poursuivre le développement du réseau de la Route d'Asie. En Inde, sur les 11 690 kilomètres de routes du réseau de la Route d'Asie qui traversaient le pays, 6 901 en étaient déjà à une configuration à quatre voies, alors que les travaux se poursuivaient pour élargir 2 254 kilomètres d'autres routes afin de répondre aux normes des routes à 4 voies. L'amélioration du réseau routier entre le Cambodge, la Chine, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam était aussi en cours de réalisation sur le réseau de la Route d'Asie 11 et le réseau de la Route d'Asie 12.

64. La Commission a également noté les efforts menés par les États membres pour mettre en œuvre l'Accord intergouvernemental sur les ports secs en poursuivant le développement des ports secs afin d'améliorer la gestion des chaînes d'approvisionnement et de la logistique, et d'appuyer le passage du transport routier au transport ferroviaire. En Thaïlande, le développement des installations intermodales de Chiang Khong, figurant à l'Annexe I de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs, était activement poursuivi en vue d'accroître le transport des marchandises entre la Thaïlande, la République démocratique populaire lao et la Chine du Sud. Par ailleurs, la Commission a noté avec satisfaction que le Cabinet de l'Inde avait déjà consenti à devenir partie audit Accord, alors que le processus législatif y afférent entraînait dans ses dernières phases en Fédération de Russie. À cet égard, la Commission a engagé les États membres à devenir parties à l'Accord afin d'assurer son entrée en vigueur rapide.

65. La Commission a reconnu que la réalisation d'une connectivité plus efficace exigeait l'adoption de mesures institutionnelles visant à faciliter la circulation transfrontalière des personnes, des biens et des moyens de transport. À cet égard, elle s'est félicitée du rôle joué par le secrétariat dans le développement de cadres de facilitation des transports pour renforcer la connectivité des transports et faciliter l'intégration et le développement économiques à l'échelon de la région. La Commission s'est félicitée de la mise en place du Cadre de coopération régional pour la facilitation des transports ferroviaires internationaux, qui s'inscrivait dans un projet financé par le Gouvernement russe pour appuyer une meilleure utilisation du rail dans

l'ensemble de la région, et elle a réaffirmé son soutien au Réseau régional d'experts juridiques et techniques sur la facilitation des transports comme un moyen de facilitation du transport transfrontière et de transit dans la région. Dans l'optique de résultats concrets, la Commission a souligné le potentiel du projet d'accord entre la Chine, la Mongolie et la Fédération de Russie visant à assurer une connectivité fluide pour le transport des marchandises le long de la Route d'Asie 4.

66. La Commission a reconnu les diverses initiatives entreprises par les États membres afin de faciliter le trafic transfrontière et de transit par: a) l'application des accords sous-régionaux existants; b) la formulation de nouveaux accords bilatéraux, multilatéraux et sous-régionaux; c) l'amélioration de la coopération dans le cadre des organisations sous-régionales; et d) la mise en place des inspections de guichet ou point d'entrée unique.

67. La Commission a reconnu le rôle joué par le secrétariat dans le renforcement des capacités entre les États membres et a noté la demande d'aide formulée par le Gouvernement afghan pour recenser des couloirs de transport susceptibles d'être exploités en vue de relier l'Asie centrale et l'Asie du Sud, et permettant à l'Afghanistan de sortir de la catégorie des pays sans littoral pour entrer dans celle des pays connectés par voie terrestre.

68. La Commission a aussi reconnu qu'il fallait subvenir aux besoins croissants de financement du développement des infrastructures de transport et a noté que le Bangladesh avait approuvé la loi sur le Conseil du Fonds de l'entretien des routes en 2013 en vue de créer un fonds consacré à l'entretien durable du réseau routier du pays. La Commission a mis l'accent sur les possibilités offertes par les partenariats public-privé pour l'affectation de ressources supplémentaires au développement de l'infrastructure et a noté que la mise en place de nouvelles initiatives de financement, comme la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures et le Fonds de la Route de la soie, pouvait aussi contribuer à renforcer la connectivité régionale. Elle a aussi reconnu le rôle que continuaient à jouer les institutions financières bilatérales et multilatérales en place, comme la Banque asiatique de développement.

69. La Commission a également reconnu que la connectivité faisait intervenir de nombreuses parties prenantes et qu'elle passait par une coopération régionale accrue et le développement de synergies à travers des programmes d'aide mis en place par les groupements sous-régionaux, tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Forum Bangladesh-Chine-Inde-Myanmar pour la coopération régionale, l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle, la sous-région Bassin du Mékong, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et la Coopération économique sous-régionale pour l'Asie du Sud.

70. La Commission a pris note du rapport sur les systèmes de transport et de logistique intermodaux intégrés dans le cadre du programme de développement durable.

71. La Commission a approuvé le rapport du Comité des transports sur sa quatrième session.

72. La Commission a adopté les résolutions 71/6 sur la connectivité des transports maritimes pour le développement durable, 71/7 sur l'adoption du Cadre de coopération régional pour la facilitation des transports ferroviaires

internationaux et 71/8 sur le renforcement de la connectivité intrarégionale et interrégionale en Asie et dans le Pacifique.

**Point subsidiaire d)
Environnement et développement**

73. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport intitulé « Vers un avenir urbain durable, inclusif et résilient pour l'Asie et le Pacifique » (E/ESCAP/71/13), du rapport du Forum Asie-Pacifique sur le développement durable sur sa deuxième session (E/ESCAP/71/14), du rapport sur le mécanisme de consultation intergouvernemental concernant l'architecture future du Forum Asie-Pacifique sur le développement durable (E/ESCAP/71/15), du *Report of the Coordinating Committee for Geoscience Programmes in East and Southeast Asia* (E/ESCAP/71/INF/1) et du *Report of the Mekong River Commission* (E/ESCAP/71/INF/2).

74. Les représentants des pays ci-après ont fait une déclaration: Azerbaïdjan; Fédération de Russie; Indonésie; Philippines; et Tonga.

75. La Commission a appelé l'attention sur le rythme rapide de l'urbanisation dans la région Asie-Pacifique, qui avait engendré à la fois des problèmes et des opportunités. Elle a noté que l'urbanisation rapide s'était traduite et se traduirait par une évolution démographique, économique et culturelle sans précédent qui façonnerait l'avenir de la région. Une telle transformation devait être exploitée mais, à l'heure actuelle, de nombreuses villes de la région présentaient des modes d'utilisation des ressources inefficaces, des niveaux élevés de revenus et autres formes d'inégalité, une dégradation de l'environnement et des systèmes de gouvernance inefficaces qui exigeaient de prendre d'urgence certaines mesures. La Commission a reconnu que l'urbanisation durable passait par des politiques évolutives à de multiples niveaux de gouvernance ainsi que par une approche multisectorielle et multipartite. Elle a observé que des politiques étaient nécessaires pour veiller à ce que les bénéfices de la croissance urbaine soient distribués de manière équitable et pour gérer la répartition géographique des populations.

76. La Commission a reconnu la pertinence de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), l'une des premières grandes conférences mondiales à se tenir après l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 ainsi qu'une opportunité permettant de mettre au point une vision commune des établissements humains et de l'urbanisation durable, et notamment des défis et possibilités qu'offre l'urbanisation pour la réalisation des objectifs de développement durable.

77. La Commission a été informée que la Réunion préparatoire régionale de haut niveau de la Conférence Habitat III pour la région Asie-Pacifique serait accueillie par l'Indonésie et se tiendrait à Jakarta les 22 et 23 octobre 2015, immédiatement après le sixième Forum Asie-Pacifique, qui aurait lieu du 19 au 21 octobre 2015. La Commission a aussi été informée que la troisième et dernière réunion du Comité préparatoire de la Conférence Habitat III serait également accueillie par l'Indonésie et qu'elle aurait lieu en juillet 2016. Le représentant de l'Indonésie a invité tous les membres et membres associés, ainsi que toutes les parties prenantes concernées, à participer activement aux réunions préparatoires régionales et mondiales de la Conférence Habitat III.

78. Exprimant son appui au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, la Commission a demandé aux États membres de veiller à ce que la protection de l'environnement fasse partie intégrante des prises de décisions d'ordre économique, social et politique, et elle a souligné qu'il fallait placer les écosystèmes au centre de la planification du développement et gérer les ressources naturelles de manière juste et responsable afin que les avancées économiques et sociales puissent bénéficier à tous et que la sécurité de l'eau et la sécurité énergétique soient garanties. La Commission a par ailleurs demandé aux États membres d'appuyer, grâce aux connaissances, enseignements tirés, évaluations et outils, l'intégration de la valeur réelle des services écosystémiques, du bien-être et du capital humain dans les systèmes de comptabilité nationale, ainsi que dans les stratégies de développement durable à l'échelon national et local.

79. La Commission s'est félicitée des activités menées par le secrétariat pour appliquer les textes issus du Forum Asie-Pacifique de l'énergie et a préconisé que la plateforme pour le dialogue régional sur la sécurité énergétique soit élargie. Une délégation a exprimé son appui aux efforts entrepris pour réformer l'appareil de conférence et a formé l'espoir que la coopération serait poursuivie concernant le projet de Comité de l'énergie.

80. En réfléchissant sur la nécessité d'équilibrer les trois dimensions du développement durable, une délégation a souligné l'importance de la dimension environnementale et a invité la Commission à prendre davantage en compte la pollution transfrontière.

81. La Commission s'est félicitée d'une façon générale des recommandations figurant dans le rapport intitulé « Vers un avenir urbain durable, inclusif et résilient pour l'Asie et le Pacifique ».

82. La Commission a approuvé le rapport du Forum Asie-Pacifique sur le développement durable sur sa deuxième session et a pris note du rapport sur le mécanisme de consultation intergouvernemental concernant l'architecture future du Forum Asie-Pacifique sur le développement durable.

83. La Commission a également pris note des rapports du Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et de la Commission du Mékong. La Commission a adopté la résolution 71/9 sur le renforcement de la coopération pour la gestion durable des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique. La délégation ouzbèke s'est dissociée de la résolution car toutes ses propositions et observations relatives à la résolution ne figuraient pas dans la version finale.

Point subsidiaire e)

Technologies de l'information et de la communication

84. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport intitulé « Autoroute Asie-Pacifique de l'information: pour une connectivité inclusive et ininterrompue » (E/ESCAP/71/16), du rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication sur sa quatrième session (E/ESCAP/71/18) et du rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa neuvième session (E/ESCAP/71/19).

85. Les représentants des pays ci-après ont fait une déclaration: Bangladesh; Bhoutan; Chine; Fédération de Russie; Inde; Indonésie; Iran

(République islamique d') ; Japon; Népal; Pakistan; Philippines; République de Corée; Thaïlande; Tonga; et Vanuatu.

86. La Commission a reconnu le rôle décisif joué par les technologies de l'information et de la communication pour permettre le développement inclusif et durable à l'échelle de la région et a exprimé son soutien aux efforts déployés par le secrétariat pour promouvoir les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement. Dans ce contexte, elle a appuyé la collaboration entre le secrétariat et les autres partenaires de développement en matière de TIC, comme l'Union internationale des télécommunications, et a insisté sur le rôle de la CESAP en tant que plateforme régionale pour la coopération intergouvernementale.

87. La Commission a approuvé l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information aux fins de la connectivité régionale. Le Gouvernement de la République de Corée a annoncé qu'il fournirait l'appui nécessaire pour la mise en œuvre de cette initiative. La Commission a appelé ses membres à soutenir le groupe de travail à composition non limitée, tel qu'établi par la quatrième session du Comité des technologies de l'information et de la communication, et a souligné à quel point il importait d'y faire participer un vaste éventail de parties prenantes, notamment des organisations internationales. Elle a également exprimé son ferme soutien et sa satisfaction à l'égard de la poursuite de l'action menée par le secrétariat concernant l'élaboration du concept d'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, y compris ses normes et principes, et d'un plan directeur. La Commission a noté qu'il importait d'exploiter les synergies intersectorielles, notamment la possibilité de modifier les accords de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique afin d'y inclure les dispositions relatives au codéploiement de l'infrastructure d'un réseau de communication à fibre optique le long des réseaux routiers et ferroviaires.

88. La Commission a noté l'importance des TIC dans la promotion de la croissance intersectorielle et dans le développement d'une société de l'information inclusive. La Commission a souligné que les lacunes enregistrées en matière d'accès aux technologies de la communication constituaient des obstacles au développement pour les communautés marginalisées et qu'il fallait s'employer à les résoudre. À cet égard, l'importance d'une infrastructure de communication diversifiée et résiliente, y compris d'une meilleure connectivité des dorsales à fibre optique, a été mise en avant. La Commission a pris note des actions menées par plusieurs États membres pour combler le fossé numérique par la mise en place de cybercentres, de mécanismes de financement et de moyens de mise en œuvre novateurs, de services administratifs en ligne et de programmes de sensibilisation destinés à faire en sorte que ces technologies bénéficient à tous. La Commission a aussi noté le rôle clef que les TIC pourraient jouer dans les systèmes d'alerte rapide et dans la préparation aux catastrophes.

89. La Commission a souligné l'importance des TIC dans la résilience aux catastrophes dans le contexte du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Il avait été largement reconnu que le fait de fournir des infrastructures sûres et résilientes était une question de plus en plus importante et pertinente pour le programme de développement pour l'après-2015, en particulier pour les pays en développement exposés aux catastrophes. À cet égard, il a été constaté que l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information avait un grand rôle à jouer dans la promotion d'infrastructures durables et résilientes à l'échelle de la région grâce à l'amélioration de la connectivité à la dorsale Internet, et dans l'intégration des groupes marginalisés.

90. La Commission a reconnu le rôle important des TIC dans le développement durable et a noté qu'il fallait accorder une attention particulière au renforcement des capacités. Dans le cadre évolutif du paysage des TIC en Asie et dans le Pacifique, notamment avec l'accroissement de la connectivité et de la pénétration des appareils mobiles, on assistait à l'émergence d'opportunités et de défis nouveaux en matière de renforcement des capacités humaines dans le domaine des TIC.

91. La Commission s'est félicitée du large éventail de services et de programmes de renforcement des capacités fournis par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement. Elle a noté que les programmes du Centre intitulés « Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics » et « Faire des jeunes d'aujourd'hui les responsables de demain » avaient un impact mondial et qu'ils concernaient les pays de la région et au-delà. Elle s'est également félicitée des efforts déployés par le Centre pour faciliter les partenariats et le partage des connaissances à l'échelon régional, et pour répondre aux besoins et aux problèmes en matière de développement de la région. Elle a accueilli avec satisfaction la création du nouveau programme phare du Centre intitulé « The Women and ICT Frontier Initiative ».

92. La Commission a noté que les applications liées à l'administration en ligne avaient une importance croissante pour les gouvernements et les citoyens de la région et que le renforcement des capacités dans ce domaine était essentiel. La Commission a encouragé l'utilisation de la plateforme du Centre consacrée à l'apprentissage en ligne pour le développement des capacités en matière notamment d'administration en ligne. La Commission a demandé que l'on consacre davantage de ressources et que l'on augmente le renforcement des capacités à l'appui de programmes et d'activités de développement dans les États insulaires du Pacifique.

93. La Commission a pris note du rapport intitulé « Autoroute Asie-Pacifique de l'information: pour une connectivité inclusive et ininterrompue ».

94. La Commission a approuvé les rapports du Comité des technologies de l'information et de la communication sur sa quatrième session et le rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa neuvième session.

95. La Commission a adopté la résolution 7/10 sur le renforcement de la connectivité régionale en matière de technologies de l'information et de la communication au moyen de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

Point subsidiaire f)

Réduction et gestion des risques de catastrophe

96. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport intitulé « Renforcer la résilience face aux catastrophes: protéger les progrès réalisés grâce au développement durable » (E/ESCAP/71/17), du rapport du Comité des typhons (E/ESCAP/71/INF/3) et du rapport du Groupe d'experts en cyclones tropicaux (E/ESCAP/71/INF/4).

97. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Bangladesh; Bhoutan; Chine; Fédération de Russie; Inde; Indonésie; Iran

(République islamique d'); Japon; Népal; Pakistan; Philippines; Thaïlande; Tonga; et Vanuatu. Les représentants du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe OMM/CESAP d'experts en cyclones tropicaux ont aussi pris la parole.

98. La Commission a reconnu l'importance de la réduction des risques de catastrophe et s'est félicitée des initiatives et programmes du secrétariat visant à aider les États membres à faire face aux risques de catastrophe par l'analyse des politiques, les services consultatifs régionaux, les évaluations des besoins après la catastrophe et les initiatives de renforcement des capacités. Elle a reconnu que la CESAP jouait un rôle décisif en définissant les grandes options et stratégies régionales en matière de réduction de risques de catastrophe, en encourageant les mécanismes de coopération régionale et en élaborant des outils et des normes sur les statistiques des catastrophes. La Commission a encouragé la poursuite de telles initiatives et a préconisé une plus grande coopération régionale, une aide technique et un renforcement des capacités en matière de réduction et gestion des risques de catastrophe.

99. La Commission s'est félicitée des efforts menés actuellement par le secrétariat à l'appui des États membres dans l'utilisation des TIC et des applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique (SIG) au service de la réduction des risques de catastrophe. À cet égard, la Commission a demandé au secrétariat de continuer à jouer un rôle clef en s'attelant à la réduction des risques de catastrophe par le biais de l'utilisation efficace des produits de source spatiale et du SIG, ainsi que par la communication d'images satellitaires pour les interventions d'urgence et l'évaluation des dommages dans les pays frappés par des catastrophes naturelles.

100. La Commission s'est félicitée du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et a souligné sa pertinence pour la région Asie-Pacifique. La Commission a souligné le rôle majeur joué par la CESAP à l'échelon régional en faisant progresser les priorités du Cadre de Sendai et a exprimé son appui au plan du secrétariat visant à suivre l'évolution de la mise en œuvre du Cadre aux niveaux régional et national par le biais des mécanismes de coopération déjà en place.

101. La Commission a fait valoir que la réduction des risques de catastrophe était cruciale pour protéger les acquis du développement et pour veiller à ce que les efforts internationaux destinés à mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 et à atteindre les objectifs de développement durable soient couronnés de succès. À cet égard, la Commission a demandé au secrétariat d'intégrer la réduction des risques de catastrophe au développement durable et de prendre des mesures afin de souligner les liens qui existaient entre le programme de développement pour l'après-2015 et la stratégie régionale pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai. La Commission a été informée qu'une délégation avait l'intention de fournir un appui supplémentaire aux initiatives du secrétariat concernant les projets de coopération pour la réduction des risques de catastrophe en Asie centrale.

102. Consciente de la vulnérabilité des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement face aux catastrophes et de l'insuffisance de leurs capacités de renforcement de leur résilience, la Commission a demandé au secrétariat d'accorder une attention particulière au renforcement des capacités institutionnelles de ces pays en utilisant les services consultatifs, l'aide technique, la coopération régionale et le partage des bonnes pratiques en matière de réduction des

risques de catastrophe et le recours aux TIC, aux applications des technologies spatiales et au SIG pour le suivi, l'évaluation, l'alerte rapide ainsi que les interventions et opérations de secours en cas de catastrophe.

103. La Commission a recommandé d'envisager l'intégration des approches fondées sur les écosystèmes dans l'élaboration des plans destinés à renforcer la résilience et la réduction des risques de catastrophe pour les petits États insulaires en développement et les zones côtières, et elle a plaidé en faveur de mécanismes de financement et de renforcement des capacités efficaces à l'appui des activités menées par ces États en matière d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe. Il a également été proposé que la CESAP contribue à la mise en place des cadres et mécanismes qui ont été créés dans la région et au niveau national dans le Pacifique.

104. La Commission s'est félicitée des contributions apportées aux systèmes d'alerte rapide multirisques par le Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et d'Asie du Sud-Est, afin de remédier aux insuffisances de l'alerte rapide et de renforcer la coopération régionale, en particulier par la création du Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie. La Commission a appuyé l'extension de la couverture du Fonds d'affectation spéciale au Pacifique.

105. La Commission a noté avec satisfaction que le Gouvernement indien s'était engagé à réapprovisionner le Fonds d'affectation spéciale à hauteur d'un million de dollars au bénéfice des pays en développement à haut risque, en renforçant les mécanismes intergouvernementaux tels que l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle, le Groupe OMM/CESAP d'experts en cyclones tropicaux, le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR).

106. La Commission a indiqué qu'elle continuait à appuyer le secrétariat dans ses efforts pour fournir une assistance technique et renforcer les capacités au service de la réduction des risques de catastrophe, en particulier les projets de coopération technique qui passent par le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique et ses réseaux de formation, tels que le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, le Réseau régional des centres de savoir et d'innovation en matière de réduction des risques de catastrophe et le Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses en Asie et dans le Pacifique. À cet égard, la délégation bhoutanaise a sollicité un appui technique pour la création et l'exploitation de systèmes d'information géoréférencées destinés à la gestion des risques de catastrophe et à la planification de l'utilisation des terres.

107. La délégation japonaise s'est félicitée de la participation d'autres États membres à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, accueillie par le Japon du 14 au 18 mars 2015 à Sendai. Rappelant les pertes humaines considérables et les ravages engendrés par les tsunamis dans la région Asie-Pacifique et ailleurs, la délégation a sollicité un appui en vue de l'éventuelle création d'une Journée mondiale du tsunami qui permettrait de mieux faire comprendre les menaces que font peser ces phénomènes et de promouvoir les mesures de précaution.

108. La délégation indienne a informé la Commission que l'Inde accueillerait la prochaine Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe de l'après-2015, qui se tiendrait en 2016. Au cours de la Conférence, la stratégie régionale pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai devrait être présentée. La délégation a demandé aux organisations et partenaires des Nations Unies d'envisager de proposer que le thème de la session repose sur la coopération régionale en matière de systèmes d'alerte rapide en cas de catastrophe et d'applications des technologies spatiales, et de déployer des efforts concertés afin d'intégrer de manière ininterrompue les résultats de la Conférence ministérielle aux travaux du Comité de la réduction des risques de catastrophe et, par la suite, à ceux de la Commission.

109. La délégation de Vanuatu a exprimé sa gratitude et sa satisfaction aux autres États membres et au secrétariat pour leur aide déterminante au relèvement du pays après le passage du cyclone tropical Pam. Le pays a eu une expérience directe du rôle important des systèmes d'alerte rapide et des TIC dans la diffusion de l'information et la préparation au cyclone qui a frappé Vanuatu en mars 2015.

110. La délégation népalaise a exprimé ses remerciements aux États membres, aux organismes et au secrétariat pour leur soutien immédiat dans le cadre des opérations d'intervention et de secours suite au tremblement de terre d'avril 2015. La Commission a noté l'appel lancé par la délégation pour continuer à bénéficier de l'aide, des conseils techniques et de la mise en commun des meilleures pratiques pour un redressement solide dans le cadre des travaux de reconstruction de grande ampleur au Népal.

111. La délégation iranienne a informé la Commission que tous les préparatifs de l'opérationnalisation du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes avaient été effectués avec l'assistance technique du secrétariat, conformément à la résolution 67/4. Elle a ajouté que l'assistance technique apportée au Bhoutan pour le microzonage sismique et au Népal pour la résilience dans la phase de relèvement et de reconstruction serait poursuivie après l'adoption par la présente session de la résolution créant le centre.

112. La Commission s'est félicitée des résultats de la première session commune depuis 18 ans du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe OMM/CESAP d'experts en cyclones tropicaux, accueillie par la CESAP en février 2015. La session a notamment été consacrée à la mise au point conjointe de modes opératoires normalisés et mis en synergie et elle a appelé à une coopération accrue entre les deux organes à travers un futur mécanisme de coopération, notamment sous forme de projets communs et d'activités de renforcement des capacités en coopération avec la CESAP, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et les centres régionaux spécialisés dans la météorologie.

113. La Commission a pris note du rapport intitulé « Renforcer la résilience face aux catastrophes: protéger les progrès réalisés grâce au développement durable » et des rapports du Comité des typhons et du Groupe d'experts en cyclones tropicaux.

114. La Commission a adopté la résolution 71/12 relative au renforcement des mécanismes régionaux pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique.

Point subsidiaire g)
Développement social

115. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport sur les grands problèmes et défis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement liés au secteur social (E/ESCAP/71/20), du rapport du Comité du développement social sur sa troisième session (E/ESCAP/71/21), du rapport de la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20 (E/ESCAP/71/22), et du rapport de la Réunion intergouvernementale pour l'Asie et le Pacifique sur le VIH et le sida (E/ESCAP/71/23).

116. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Azerbaïdjan; Bangladesh; Bhoutan; Chine; Fédération de Russie; Inde; Japon; Philippines; et République de Corée. Un représentant de l'Organisation internationale pour les migrations a également fait une déclaration.

117. La Commission a reconnu le rôle important et la contribution appréciable de la CESAP en faveur du développement social dans la région de l'Asie et du Pacifique, en particulier sous forme d'aide aux pays qui s'efforcent de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. La Commission a également pris note des mesures prises dans la région pour mettre en œuvre les cadres législatifs, les politiques et les programmes destinés à promouvoir le développement social dans une série de domaines.

118. La Commission a pris note des progrès importants réalisés dans la région concernant les Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux questions sociales, notamment pour ce qui était de la réduction de la pauvreté de revenu et de la réalisation de l'éducation primaire universelle. Par ailleurs, il a été reconnu que des progrès restaient à faire en matière d'élimination de la malnutrition, d'égalité entre les sexes et de réduction de la mortalité infantile et maternelle. À ce propos, la Commission a noté qu'il importait d'accroître les investissements en faveur des politiques sociales, pour faire en sorte que l'égalité des sexes et la réduction des inégalités soient au centre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Certaines délégations ont aussi noté l'importance de l'Objectif 8 du Millénaire pour le développement concernant le traitement des questions sociales par la promotion des partenariats, de l'échange d'expérience et du transfert de technologie.

119. La Commission s'est félicitée de l'action du secrétariat pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la région, concernant notamment l'examen vicennal approfondi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et l'organisation de la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20, tenue à Bangkok du 17 au 20 novembre 2014.

120. La Commission a souligné le caractère opportun de la Conférence régionale, et la nécessité d'un effort accéléré au moyen de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et d'initiatives visant à atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Les délégations ont reconnu que d'importants progrès avaient été faits en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, mais ont aussi convenu de la persistance de graves problèmes.

121. La Commission a noté que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituaient des éléments essentiels de tout développement inclusif, équitable et durable. Elle a estimé qu'il était très important de s'attaquer aux obstacles, comme la violence contre les femmes, et souligné la nécessité d'autonomiser les femmes sur le plan économique et d'accroître leur participation à la vie politique.

122. En évoquant le succès de la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20, la Commission a souligné qu'il était extrêmement important d'appliquer la Déclaration ministérielle issue de ladite conférence, notamment en mettant les politiques et les plans de développement nationaux en adéquation avec la Déclaration.

123. La Commission a exprimé son appui pour les cinq domaines d'action prioritaires figurant dans la Déclaration ministérielle, à savoir le renforcement institutionnel, l'augmentation des financements, une responsabilisation accrue, la formation de partenariats plus solides et le renforcement de la coopération régionale. À cet égard, la Commission a reconnu le rôle important joué par le secrétariat dans les progrès vers l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans la région, à travers notamment l'appui apporté aux États membres pour l'application de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing aussi bien que de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

124. Toujours conscientes de la nécessité d'efforts accélérés vers la réalisation de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, plusieurs délégations ont souligné l'importance de l'inclusion d'un objectif spécifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le futur programme de développement pour l'après-2015, et de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les objectifs de développement futurs.

125. La Commission a apporté un soutien résolu à l'action du secrétariat en matière de handicap. Elle s'est félicitée que le secrétariat ait fourni une assistance technique précieuse aux États membres pour la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, notamment à travers le renforcement de la capacité des pays à collecter des données fiables et comparables sur le handicap comme l'exigent les indicateurs de la Stratégie d'Incheon.

126. Plusieurs délégations ont fait remarquer qu'un développement tenant compte de la problématique du handicap était essentiel à la promotion du développement inclusif et durable. Ont été évoqués les efforts accomplis pour harmoniser les législations nationales avec la Convention sur les droits des personnes handicapées, et accélérer les progrès dans l'application de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique. En outre, certaines délégations ont fait état d'initiatives particulières menées pour répondre aux préoccupations des personnes handicapées, notamment la création de services de coordination des questions de handicap; l'établissement de quotas dans la fonction publique en faveur des personnes handicapées; et l'amélioration de l'accessibilité dans l'environnement physique, les transports en commun, et le développement des technologies de l'information et de la communication au bénéfice des personnes handicapées. Il a été noté que la participation de parties prenantes multiples et une plus grande coopération internationale

étaient nécessaires à une promotion plus efficace des droits des personnes handicapées au niveau régional.

127. Concernant la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le VIH et le sida, la Commission a exprimé son soutien aux efforts entrepris pour s'attaquer aux obstacles juridiques et politiques à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et aux services de soutien dans la région Asie-Pacifique, et a mentionné en particulier l'action menée par le secrétariat pour soutenir les efforts des pays en vue d'atteindre l'objectif consistant à éradiquer le VIH et le sida dans la région, notamment grâce à l'accès aux services liés au VIH pour les populations à risque. À ce propos, plusieurs délégations étaient d'avis que le Cadre d'action régional sur le VIH et le sida pour l'après-2015 servirait utilement à guider l'action menée au niveau des pays. Certaines délégations ont aussi souligné l'importance de la durabilité financière dont devait bénéficier la lutte contre le VIH dans la région, y compris la nécessité d'assurer un financement durable au niveau national.

128. La Commission a été informée que le Bangladesh accueillerait le douzième Congrès international sur le sida en Asie et dans le Pacifique devant se tenir du 20 au 23 novembre 2015 à Dhaka. Tous les membres et membres associés de la CESAP étaient invités à participer à ce Congrès, et la coopération des institutions internationales compétentes, dont la CESAP, était souhaitée pour en assurer le succès.

129. Certaines délégations ont fait observer qu'il était important d'investir dans les politiques en faveur de la jeunesse afin de pouvoir réaliser le dividende démographique lié à la jeunesse de la population dans les pays qui en avaient encore la possibilité. L'obtention d'un emploi décent était considérée comme indispensable pour bénéficier du dividende de jeunesse et réduire les inégalités actuelles.

130. Notant les importants défis posés par le vieillissement rapide des populations, plusieurs délégations ont exprimé leur appui à l'action du secrétariat sur le vieillissement, concernant notamment les droits et la sécurité de revenu des personnes âgées, et ont fait état de leur apport d'un soutien financier aux projets de coopération technique relatifs au vieillissement des populations.

131. Certaines délégations ont exprimé leur soutien au secrétariat pour le travail effectué en matière de migrations internationales, notant qu'il s'agissait d'une question d'importance majeure pour beaucoup d'États membres. Les efforts entrepris par la CESAP en matière de collecte de données sur les migrations et de promotion de la protection sociale des migrants étaient particulièrement utiles aux États membres du point de vue de l'aide et de la protection apportées aux migrants.

132. L'analyse contenue dans le document E/ESCAP/71/20 était certes fondée sur des données provenant de sources officielles de l'ONU, mais la délégation de l'Azerbaïdjan a toutefois exprimé sa préoccupation à propos d'une affirmation figurant au paragraphe 20, notant que, selon ses propres statistiques nationales, l'Azerbaïdjan avait déjà réalisé l'éducation primaire universelle avant 2015. La délégation a aussi appelé l'attention du secrétariat sur les écarts importants entre les statistiques nationales et les statistiques officielles de l'ONU et, à ce propos, a incité la CESAP à utiliser à l'avenir les statistiques nationales dans les différents rapports.

133. L'Organisation internationale pour les migrations a souligné l'importance des migrations internationales pour la région, notant que des

migrations bien gérées pouvaient certes largement bénéficier aux pays d'origine, de transit et de destination, ainsi qu'aux migrants eux-mêmes, mais que beaucoup de problèmes restaient à régler pour que les migrants soient productifs et protégés. La nécessité d'une coopération régionale et internationale pour faire face à ces défis a été soulignée, notamment à propos des migrations causées par des problèmes environnementaux et des déplacements de personnes vulnérables sur les mers. L'importance d'une réduction du coût des transferts de fonds a également été soulignée.

134. La Commission a pris note du rapport sur les grands problèmes et défis posés par la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement liés au secteur social.

135. La Commission a approuvé les rapports du Comité du développement social sur sa troisième session et de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le VIH et le sida.

136. La Commission a adopté la résolution 71/13 relative à l'application de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

137. La délégation des États-Unis d'Amérique a fait savoir qu'elle était heureuse de se joindre au consensus sur la résolution relative à l'application de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Elle s'est félicitée de la volonté du secrétariat de: mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing; intégrer pleinement les questions d'égalité des sexes dans le travail de la Commission et continuer à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en la matière. La délégation a noté, toutefois, que certains paragraphes de la Déclaration ministérielle ne rendaient pas compte de l'expérience des femmes aux États-Unis ou des obligations conventionnelles s'imposant au Gouvernement américain. La délégation a ajouté que, même si la Déclaration politique ne reflétait pas nécessairement sa conception du droit international, elle appuyait les objectifs et l'esprit de la résolution et se réjouissait à la perspective de travailler avec la Commission pour atteindre les objectifs communs d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes.

Point subsidiaire h) Statistiques

138. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport intitulé « Statistiques pour le programme de développement pour l'après-2015 en Asie et dans le Pacifique: tirer parti de la révolution des données » (E/ESCAP/71/24); du rapport du Comité de statistique sur sa quatrième session (E/ESCAP/71/25); du rapport de la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/71/27); des *Summaries of special sessions of the Ministerial Conference on Civil Registration and Vital Statistics in Asia and the Pacific* (E/ESCAP/71/INF/5); du *Report of the Governing Council of the Statistical Institute for Asia and the Pacific on its tenth session* (E/ESCAP/71/INF/7); et des *Draft revised terms of reference for the regional Steering Group for Civil Registration and Vital Statistics in Asia and the Pacific* (E/ESCAP/71/INF/9).

139. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Australie; Bangladesh; Fédération de Russie; Inde; Japon; Malaisie; Mongolie; et Philippines.

140. La Commission a souligné le rôle important des données et des statistiques pour le suivi et l'examen du programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, la Commission a estimé qu'il était essentiel de renforcer les établissements nationaux de statistique en Asie et dans le Pacifique et de tirer parti de la révolution des données, notamment par l'amélioration de la capacité des membres et membres associés d'analyser et d'interpréter les données, et de profiter des possibilités offertes par les nouvelles technologies et l'émergence des mégadonnées comme aides à la prise de décisions.

141. La Commission s'est félicitée de ce que les États membres et les partenaires de développement soutenaient de plus en plus activement les travaux du Comité de statistique, notamment en faisant partie des groupes d'experts créés par ce Comité, en partageant compétences et connaissances, en accueillant des stages de formation et autres manifestations, et en apportant un soutien financier.

142. La Commission a félicité le Comité pour avoir déterminé avec succès un certain nombre de questions stratégiques prioritaires concernant la coopération régionale pour le développement des statistiques, lors de sa quatrième session, à propos notamment des statistiques démographiques et sociales, des statistiques économiques, des statistiques environnementales, des statistiques sur les catastrophes, de la modernisation des produits et services statistiques et des registres et statistiques de l'état civil.

143. La Commission a insisté sur la nécessité de renforcer encore cette collaboration pour une application efficace des décisions du Comité.

144. Rappelant que les registres et statistiques de l'état civil constituaient des éléments fondamentaux de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et des données servant à la planification du développement, la Commission a appuyé fermement l'idée d'une « Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024) », la Déclaration ministérielle pour « Faire en sorte que chacun soit compté » et le Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique.

145. La Commission a félicité le Groupe directeur régional pour les registres et statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, le secrétariat et les partenaires de développement pour avoir organisé avec succès la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, et a exprimé sa gratitude pour le projet de résolution, présenté par le Gouvernement philippin, portant approbation des résultats de la Conférence ministérielle.

146. La Commission s'est félicitée des progrès réalisés par les pays dans la mise au point de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, et a insisté sur l'importance des plans nationaux et de l'établissement d'objectifs pour la réussite de la mise en œuvre des engagements pris à la Conférence ministérielle.

147. La Commission a souligné l'importance croissante de la formation statistique dans le renforcement des capacités permettant de suivre et d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que dans la production de statistiques de base dans les domaines économique, agricole et de l'environnement. À cet égard, la Commission s'est félicitée des activités menées par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, y compris l'appui fourni au Réseau pour la

coordination de la formation statistique en Asie et dans le Pacifique et au Plan régional d'action Asie-Pacifique pour améliorer les statistiques agricoles et rurales, 2013-2017.

148. La Commission a exprimé ses remerciements pour l'appui apporté par le Japon en tant que pays hôte de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique. Elle s'est félicitée de la poursuite par le Japon de l'augmentation de sa contribution financière à l'Institut et de la planification dans l'année budgétaire 2015 de la fourniture de contributions en nature permettant de mettre à jour le matériel audio et de renforcer la sécurité informatique.

149. La Commission a pris note du rapport intitulé « Statistiques pour le programme de développement pour l'après-2015 en Asie et dans le Pacifique: tirer parti de la révolution des données ».

150. La Commission a approuvé le rapport du Comité de statistique sur sa quatrième session.

151. La Commission a approuvé le mandat du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/71/INF/9) et a décidé que la composition du Groupe pour la période 2015-2017 serait la suivante:

États membres:

- 1) Arménie
- 2) Australie
- 3) Bangladesh
- 4) Bhoutan
- 5) États-Unis d'Amérique
- 6) Fidji
- 7) Îles Cook
- 8) Inde
- 9) Indonésie
- 10) Iran (République islamique d')
- 11) Kazakhstan
- 12) Malaisie
- 13) Mongolie
- 14) Nouvelle-Zélande
- 15) Pakistan
- 16) Philippines
- 17) République de Corée
- 18) Thaïlande
- 19) Turquie
- 20) Vanuatu
- 21) Vacant
- 22) Vacant

Organisations:

- 23) Data2X
- 24) Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- 25) Groupe de la Banque mondiale
- 26) Groupe d'entente de Brisbane
- 27) Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
- 28) Organisation mondiale de la Santé
- 29) Plan International
- 30) Vision du monde International

152. La Commission a également décidé de charger le Groupe directeur régional, une fois constitué, de superviser le processus qui sera engagé pour pourvoir les deux postes encore vacants dès que possible.

153. La Commission a pris note des résumés des sessions extraordinaires de la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, et du rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa dixième session.

154. La Commission a adopté la résolution 71/14 relative à la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, 2015-2024.

Point subsidiaire i)

Activités sous-régionales pour le développement

155. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport de l'aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/71/28) et du rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale sur sa neuvième session (E/ESCAP/71/29).

156. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Afghanistan; Azerbaïdjan; Chine; Fédération de Russie; Fidji; Îles Salomon; Inde; Japon; Mongolie; Népal; et République de Corée.

157. La Commission a noté les difficultés et les priorités respectives particulières des différentes sous-régions de l'Asie Pacifique en matière de développement durable et inclusif. La Commission s'est félicitée de l'axe sous-régional de l'action menée par le secrétariat et a réaffirmé son engagement résolu à l'égard du renforcement de la coopération sous-régionale dans la région. Plusieurs délégations ont noté que le secrétariat devrait augmenter le nombre d'activités de renforcement des capacités plus pertinentes à fournir pour répondre aux besoins et problèmes de développement particuliers des sous-régions et qu'il devrait renforcer les bureaux sous-régionaux.

158. Dans le cadre de la mise en œuvre des activités sous-régionales du secrétariat relevant du sous-programme, la Commission a recommandé que les bureaux sous-régionaux déploient plus d'efforts en matière de communication et de plaidoyer auprès des États membres et aspirent à une coordination et à une cohérence plus grandes entre les activités menées par la CESAP et celle des autres partenaires de développement internationaux et organisations multilatérales des sous-régions. En particulier, la Commission a constaté l'engagement stratégique des bureaux sous-régionaux auprès des organisations régionales, y compris le Secrétariat de l'ASACR, et des gouvernements de la sous-région afin d'assurer une pertinence plus grande, une meilleure cohésion et une aide directe permettant de répondre aux besoins particuliers de la population, notamment en matière de renforcement des capacités. La Commission a aussi demandé une augmentation du nombre des activités menées et des réunions tenues dans les sous-régions et hors siège à Bangkok.

Pacifique

159. La Commission a noté que les difficultés rencontrées par les petits États insulaires en développement du Pacifique tenaient à une croissance économique générale faible et inégale, puisque deux pays insulaires du Pacifique seulement étaient bien partis pour réaliser tous les Objectifs du développement pour le Millénaire. Les dirigeants du Pacifique considéraient que les changements climatiques avaient représenté la menace la plus importante pour les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être de la population du Pacifique. La gestion des ressources naturelles et des questions d'ordre social comme l'inégalité entre les sexes, le chômage des jeunes et les maladies non transmissibles constituaient également autant de défis considérables pour les petits États insulaires en développement du Pacifique. La Commission a fait observer que, pour donner suite aux Orientations de Samoa, les domaines prioritaires de l'action menée par le secrétariat concernaient l'aide apportée à la planification intégrée en vue du développement durable axée sur le processus de stratégie nationale de développement durable; le renforcement des capacités statistiques (y compris le suivi des objectifs de développement durable); le soutien apporté aux obligations dans les secteurs sociaux; la mobilité liée aux changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe; et la connectivité régionale du Pacifique par les transports, les technologies de l'information et de la communication, le commerce et la coopération énergétique.

Asie de l'Est et du Nord-Est

160. Les pays de la sous-région ont mis l'accent sur leur soutien constant au Bureau sous-régional. Ils se sont félicités de l'assistance technique obtenue auprès de la CESAP dans des domaines tels que celui des technologies plus propres et plus respectueuses de l'environnement, et ont demandé une aide supplémentaire dans certains domaines comme celui du transfert de technologie. Certains pays ont également encouragé la poursuite d'activités comme celles du réseau de l'empreinte carbone et du Forum pour la coopération en matière de développement de l'Asie du Nord-Est, et ont mis l'accent sur des domaines tels que les statistiques en matière de catastrophes et la télédétection dans lesquelles un surcroît de coopération pourrait être envisagé.

Asie du Nord et Asie centrale

161. La Commission a noté que le programme futur du Bureau sous-régional de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale serait centré sur les transports, l'énergie et la connectivité des technologies de l'information et de la communication, ainsi que sur le renforcement de la coopération entre les membres du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale et ce pour mieux répondre aux besoins des États membres dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

162. Se félicitant des activités menées par le Bureau sous-régional, notamment en matière de connectivité, la Commission a noté une proposition formulée par la délégation de l'Azerbaïdjan consistant à coordonner les activités du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale, de l'Autoroute de l'information transeurasienne et du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale de la Banque asiatique de développement afin de renforcer la connectivité des technologies de l'information et de la communication et de combler le fossé numérique dans la sous-région.

Asie du Sud et du Sud-Ouest

163. Les pays de la sous-région ont réaffirmé leur engagement résolu à l'égard du Bureau, en particulier le Gouvernement indien par la mise disposition de locaux et d'une contribution annuelle. Ils ont également remercié le secrétariat pour avoir aidé la sous-région à élaborer son point de vue concernant le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, comme indiqué dans la Déclaration de Nagarkot¹, en coopération avec l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

164. Plusieurs délégations ont demandé au secrétariat une aide et des activités supplémentaires pour relever certains défis particuliers dans la sous-région en matière de développement durable, ainsi qu'un renforcement du Bureau sous-régional et de son action analytique et de renforcement des capacités. Certains membres ont demandé une aide accrue en matière de coopération et d'intégration régionales; dans les domaines de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies en vue du reclassement des pays les moins avancés; de l'aide apportée à l'issue de catastrophes, notamment en matière d'évaluation des besoins et d'analyse de l'incidence macroéconomique des catastrophes frappant la sous-région telles que le récent tremblement de terre survenu au Népal; du renforcement des capacités pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable; et de l'assistance technique fournie aux pays en développement sans littoral, y compris par la connectivité régionale et les couloirs de transport.

165. Une délégation s'est félicitée du soutien apporté au Bureau sous-régional concernant le renforcement des capacités en matière d'assistance à l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et aux processus de post-adhésion de l'Afghanistan, y compris le cinquième Atelier de renforcement des capacités techniques sur l'adhésion de l'Afghanistan à l'OMC: systèmes de notification de l'OMC et outils particuliers d'information commerciale, tenu à New Delhi en 2014.

166. La Commission a pris note de l'aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique.

167. La Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale sur sa neuvième session.

Point 4 de l'ordre du jour Questions relatives à la gestion

Point subsidiaire a) Projet de programme de travail pour la période biennale 2016-2017

168. La Commission était saisie d'un document indiquant le projet de programme de travail pour la période biennale 2016-2017 (E/ESCAP/71/30).

169. La Secrétaire exécutive a fait une déclaration liminaire sur les questions relatives à la gestion.

¹ Document consultable à: www.unescap.org/sites/default/files/Key_Recommendations_South-Asia_consultation_Nepal_26-28_August_2014.pdf.

170. La Commission a exprimé son soutien au projet de programme de travail, qui comprenait l'utilisation d'objectifs mesurables et s'est félicitée des ajustements opérés pour s'aligner sur l'évolution des processus du programme de développement pour l'après-2015.

171. La Commission a approuvé le projet de programme de travail pour la période biennale 2016-2017.

Point subsidiaire b)

Modifications apportées au programme pour la période biennale 2014-2015

172. La Commission était saisie d'un document indiquant les modifications apportées au programme pour la période biennale 2014-2015 (E/ESCAP/71/31).

173. La Commission a approuvé les propositions de modifications à apporter au programme pour la période biennale 2014-2015.

Point subsidiaire c)

Partenariats et contributions extrabudgétaires

174. La Commission était saisie d'un aperçu général des partenariats et des contributions extrabudgétaires (E/ESCAP/71/32), qui présentait une description de l'engagement du secrétariat avec ses partenaires, des contributions extrabudgétaires et des activités de coopération technique du secrétariat en 2014.

175. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays ci-après: Chine; Inde; Indonésie; Fédération de Russie; Japon; République de Corée; Sri Lanka; Thaïlande; et Viet Nam.

176. La Commission a noté que le montant total des contributions extrabudgétaires en espèces du secrétariat en 2014 pour les activités de coopération technique et l'aide des pays hôtes aux bureaux sous-régionaux s'élevait à 13,3 millions de dollars. La Commission a également noté que le montant total des contributions en espèces reçues par la CESAP en 2014 au titre des activités de coopération technique s'élevait à 18,2 millions de dollars, dont 11,6 millions provenaient des ressources extrabudgétaires et du solde du budget ordinaire.

177. La délégation de la République de Corée a fait part des résultats issus de l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte) au cours des dix dernières années en matière de promotion des principes et de mise en œuvre de politiques en faveur du développement durable en Asie et dans le Pacifique. La délégation a indiqué que son Gouvernement envisageait d'apporter de nouvelles contributions en espèces et en nature à l'appui des activités de l'Initiative de Séoul pour cinq années supplémentaires, à savoir de 2016 à 2020.

178. La délégation indonésienne a souligné l'importance que revêtaient les activités du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement dans la promotion du rôle des TIC dans le développement économique et social, et a demandé instamment aux autres États membres de fournir des contributions en espèces ou en nature à cet établissement.

179. La délégation vietnamienne a exprimé ses profonds remerciements pour les activités menées par les institutions régionales de la CESAP.

180. La Commission a pris note de la présentation des partenariats et des contributions extrabudgétaires et a exprimé ses remerciements au Brunéi Darussalam, à la Chine, à la Fédération de Russie, à l'Inde, à l'Indonésie, au Japon, à Macao (Chine), à la Malaisie, à la République de Corée, à Sri Lanka, à la Thaïlande et au Viet Nam pour leurs annonces de contributions, d'un montant total de 9 044 725 dollars pour 2015.

Point 5 de l'ordre du jour

Examen de l'appareil de conférence de la Commission dans la mise en œuvre de la résolution 69/1

181. La Commission était saisie de l'examen de l'appareil de conférence de la Commission dans la mise en œuvre de la résolution 69/1 (E/ESCAP/71/33), et du rapport sur les résultats des modifications de l'appareil de conférence dans la mise en œuvre de la résolution 69/1 (E/ESCAP/71/40).

182. Des déclarations ont été faites par des représentants de la Chine et de la République de Corée.

183. La délégation de la République de Corée s'est déclarée favorable à la transformation du Comité des technologies de l'information et de la communication en Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation. Toutefois, elle a exprimé des préoccupations concernant le fonctionnement du nouveau comité, notamment sur la manière dont il examinerait avec efficacité et rapidité les questions liées aux TIC et à la science ainsi qu'à la technologie et à l'innovation, et a formé l'espoir que les États membres et le secrétariat pourraient trouver des moyens de travailler efficacement dans les deux domaines. La délégation a ajouté que si le comité devait étendre son champ de compétence, il aurait besoin de ressources humaines et d'un soutien organisationnel supplémentaires. Elle a souligné son appui aux activités du secrétariat dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, tout comme elle l'avait fait pour le développement des TIC.

184. La délégation de la Chine a exprimé son appui à la réforme de l'appareil de conférence, estimant que cette réforme renforcerait les activités de la CESAP, en particulier sur le plan du renforcement des capacités et du développement durable. La délégation a ajouté que la Chine continuerait de soutenir l'action de la CESAP et les initiatives de la Secrétaire exécutive.

185. La Commission a décidé que, dorénavant, l'étude thématique annuelle et l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique seraient publiées séparément.

186. La Commission a adopté la résolution 71/1 sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission pour l'adapter aux évolutions du programme de développement pour l'après-2015. La délégation des États-Unis d'Amérique a indiqué qu'elle soutenait les efforts de restructuration de l'appareil de conférence, dans le but d'améliorer la transparence, la responsabilisation, l'efficacité et l'efficacités. Elle a salué les efforts réalisés pour améliorer le fonctionnement des institutions régionales, notamment l'accent mis sur les ressources extrabudgétaires pour assurer la pérennité de ces institutions. Toutefois, compte tenu des difficultés financières auxquelles faisaient face de nombreux États membres, la

délégation américaine a déploré les incidences budgétaires considérables de cette résolution. Elle s'est déclarée déçue par le fait que des efforts supplémentaires n'avaient pas été déployés pour atténuer ou échelonner les changements, compte tenu de la quantité importante de fonds additionnels nécessaires. La délégation a estimé qu'il fallait débattre de manière plus approfondie des moyens de mettre en œuvre des réformes de façon plus rentable, et s'est par conséquent dissociée respectueusement de cette résolution.

Point 6 de l'ordre du jour

Évaluation prévue par la résolution 67/4: Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes

187. La Commission était saisie d'un document sur l'évaluation prévue par la résolution 67/4: Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (E/ESCAP/71/34) et d'une note d'information sur le rapport de l'équipe d'évaluation (E/ESCAP/71/INF/6).

188. Une déclaration a été faite par le représentant de la République islamique d'Iran.

189. La délégation iranienne a remercié le secrétariat pour le précieux soutien technique qu'il lui avait apporté dans le cadre du processus d'établissement du centre, en application de la résolution 67/4 de la Commission. La délégation a informé la Commission que le Gouvernement iranien avait coopéré pleinement à ce processus, fourni toutes les ressources nécessaires à la création du centre en tant qu'institution régionale de la Commission, et qu'il était résolu à en assurer la durabilité. Elle a déclaré que la création du centre contribuerait à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique.

190. La Commission a adopté la résolution 71/11 sur la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes.

Point 7 de l'ordre du jour

Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

191. La Commission était saisie du rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (E/ESCAP/71/35).

192. En qualité de rapporteur du Comité consultatif, le Représentant permanent de la République islamique d'Iran a présenté les grandes lignes des activités menées par le Comité consultatif depuis la soixante-dixième session de la Commission, notant en particulier que le Comité consultatif avait fourni d'importants conseils et avis au secrétariat sur des questions importantes, et qu'il offrait aux États membres un moyen utile de coopérer les uns avec les autres ainsi qu'avec le secrétariat.

193. La Commission a pris note du rapport du Comité consultatif.

Point 8 de l'ordre du jour**Date, lieu et thème de la soixante-douzième session de la Commission (2016)**

194. La Commission était saisie de la note du secrétariat sur la date, le lieu et le thème de la soixante-douzième session de la Commission (E/ESCAP/71/36).

195. La Commission a décidé de tenir sa soixante-douzième session en avril ou mai 2016. Les dates exactes seraient fixées en consultation avec le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

196. La Commission a également décidé que le thème de sa soixante-douzième session serait le suivant: « Science, technologie et innovation au service du développement durable ».

Point 9 de l'ordre du jour**Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique****Point subsidiaire a)****Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique****Déclaration de politique générale de la Secrétaire exécutive**

197. La Secrétaire exécutive a noté que 2015 était une année riche en opportunités mondiales que régionales. La soixante et onzième session de la Commission coïncidait avec certaines grandes célébrations, telles le soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la Charte des Nations Unies, le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et le dixième anniversaire du Protocole de Kyoto. De plus, au cours de l'année, les dirigeants mondiaux allaient jeter les bases d'un nouveau programme de développement durable de grande envergure qui serait renforcé par un nouvel accord sur les changements climatiques et de nouveaux partenariats mondiaux.

198. La Secrétaire exécutive a souligné que la région Asie-Pacifique était réputée pour ses ressources, sa résilience et son esprit d'entreprise, mais que les vulnérabilités récurrentes et les chocs exogènes appelaient à la certaine vigilance et imposaient une réorientation. La reprise mondiale hésitante, le creusement des inégalités et les problèmes liés à l'environnement exigeaient d'ajuster les modèles traditionnels de croissance et les modes de développement dans cinq domaines: a) la consommation et la demande intérieures en tant que futurs moteurs de la croissance pour éviter une dépendance fondée uniquement sur les modèles d'exportation déterminés par la demande; b) la poursuite de la croissance inclusive – le nouvel indice multidimensionnel d'inclusivité de la CESAP offrant un outil pour comprendre et suivre les progrès en matière d'inclusivité; c) les réformes structurelles visant à améliorer la compétitivité, l'innovation et la productivité; d) la coopération et l'intégration économiques régionales par le renforcement de la connectivité transfrontière, les mesures de lutte contre les risques environnementaux, et l'intégration financière et commerciale; et e) un développement équilibré et intégré permettant de remédier aux multiples formes de pauvreté, y compris les disparités entre hommes et femmes, les écarts de revenus et le fossé entre les villes et les campagnes. L'investissement dans le développement social était un moteur essentiel

d'une croissance économique plus forte et plus soutenue et, partant, du développement.

199. Soulignant que la région Asie-Pacifique avait atteint 13 des 21 cibles prévues par les Objectifs du Millénaire pour le développement et faisant fond sur l'expérience acquise au cours de leur mise en œuvre, la Secrétaire exécutive a déclaré que la région avait intensifié les consultations régionales avec les responsables politiques, la société civile et le monde des entreprises pour débattre des objectifs de développement durable et de financement. Outre le fait de s'atteler aux tâches importantes inachevées, les objectifs de développement durable préconisaient des approches intégrées du développement, l'appropriation par les pays et la bonne gouvernance, le tout soutenu par des partenariats mondiaux et régionaux dans des domaines tels que la finance, la technologie et les données, domaines qui laissaient encore beaucoup à désirer. Pour mieux répondre aux priorités intergouvernementales du programme de développement pour l'après-2015, la CESAP renforçait également les activités analytiques et de renforcement des capacités du secrétariat.

200. Pour faire entendre la voix et les priorités des pays ayant des besoins particuliers, la Secrétaire exécutive a indiqué que la CESAP œuvrait en faveur des Orientations de Samoa, du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral et du Document final de Siem Reap-Angkor sur les pays les moins avancés. Ces priorités intergouvernementales avaient été appuyées par l'action menée par la CESAP en matière de reclassement des pays les moins avancés, de diversification économique et de connectivité des pays en développement sans littoral, ainsi que par le nouveau rapport sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers.

201. La Secrétaire exécutive a également noté que le secrétariat prenait des mesures pour faire progresser la connectivité régionale holistique. Les systèmes de transport et de logistique régionaux intégrés intermodaux et multimodaux pouvaient permettre de combiner les atouts des réseaux du Chemin de fer transasiatique et de la Route d'Asie pour aboutir à un système intermodal intégré unique, incluant les ports secs et le transport maritime. Le lancement de plusieurs initiatives régionales de grande envergure, notamment la ceinture économique de la Route de la soie en Chine et la Route de la soie maritime du XXI^e siècle, l'initiative eurasiatique de la République de Corée et le couloir reliant l'Asie centrale à l'Asie du Sud, a également favorisé l'apparition de mécanismes de collectivisation des investissements pour appuyer les projets régionaux d'infrastructure, tels que la création de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures et, plus récemment, la dotation par le Japon 110 milliards de dollars en faveur des infrastructures, ainsi que l'augmentation du capital des banques multilatérales de développement. La Secrétaire exécutive a souligné que pour tirer parti de ces possibilités, les pays de la région devraient renforcer leur environnement favorable, accélérer la mise en route des projets et améliorer la législation pour encourager la participation et le financement du secteur privé.

202. Pour plus de précisions, la Secrétaire exécutive a fait savoir que des activités concernant la connectivité énergétique seraient lancées pour donner suite aux résultats des délibérations intergouvernementales qui ont eu lieu lors du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie en 2013. La CESAP avait mis au point un mécanisme de soutien à l'application des décisions du Forum et préparait la deuxième session de celui-ci, prévue aux Tonga en 2018. De plus, pour combler le fossé numérique qui allait grandissant dans la région, les instances intergouvernementales négociaient actuellement des principes et

des normes, et mettaient au point un schéma directeur pour le projet d'autoroute Asie-Pacifique de l'information en vue d'apporter à tous un accès fiable et abordable à l'Internet à large bande.

203. Soulignant l'importance de la justice sociale pour le développement durable, la Secrétaire exécutive a noté que dans le cadre général du principe consistant à « n'oublier personne », la recherche de justice sociale passait par l'égalité de droits et d'accès pour tous dans la région Asie-Pacifique. À cette fin, grâce à un effort intergouvernemental, on avait pu établir des normes régionales progressives pour: avancer vers l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes; éliminer les obstacles juridiques discriminatoires; et promouvoir l'accès universel à la santé et aux services sociaux, ainsi que l'égalité des droits – en particulier pour les groupes sociaux marginalisés. Face à la montée des inégalités, le secrétariat aiderait les gouvernements à mettre en place des systèmes complets de protection sociale, promouvant un travail décent, la sécurité de revenu et la couverture santé universelle. Pour mieux tirer profit du « dividende de jeunesse » de la région, un travail était actuellement effectué concernant les liens entre exclusion sociale et participation des jeunes au marché de l'emploi, à l'éducation et aux affaires de la cité.

204. Pour appuyer la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, la CESAP envisageait la création d'un centre d'information sur les financements novateurs pour l'égalité des sexes. En vue de l'examen à mi-parcours, prévu en 2017, de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), le secrétariat fournirait un appui accru à la production de statistiques comparables sur le handicap. Cela aiderait également à suivre les progrès dans l'application de la Stratégie d'Incheon visant à « Faire des droits une réalité » pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique.

205. La Secrétaire exécutive a fait observer que l'étude thématique de 2015, « Équilibrer les trois dimensions du développement durable: de l'intégration à la mise en œuvre », préconisait que la justice sociale et la protection de l'environnement soient des objectifs fondamentaux de politique générale ainsi que la recherche d'une intégration équilibrée et les changements de politique comme étant indispensables à une croissance solide et inclusive et à la durabilité. Dans ce contexte, lors du Forum Asie-Pacifique sur le développement durable, tenu juste avant la session de la Commission, les États membres ont posé cinq préalables à un développement équilibré et intégré: a) le renforcement de la résilience pour tirer parti des dimensions économique, sociale et environnementale de la durabilité de façon intégrée; b) l'investissement dans l'environnement pour affronter les défis comme les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, la pollution et la surexploitation des sources d'eau; c) l'importance du financement du développement; d) la promotion des sciences, de la technologie et de l'innovation; et e) l'efficacité des données, le suivi et l'examen de la poursuite des objectifs de développement durable. Selon toute probabilité, les commissions régionales auront pour mandat et pour rôle d'aider les États membres à mettre au point l'information de base et d'assurer la cohérence et l'homogénéité des activités de mise en œuvre. Il faudrait pour cela investir davantage dans l'acquisition de données et statistiques pertinentes, mesurables, exactes, complètes, rapides et comparables sur le plan international, ainsi que renforcer les systèmes statistiques nationaux.

206. Soulignant l'idée que le succès passait par l'action, la Secrétaire exécutive a déclaré que les peuples d'Asie et du Pacifique étaient prêts à

prendre la tête du mouvement – qu'il s'agisse de croissance économique, d'innovation sociale et de gestion de l'environnement. Il incombait aux dirigeants de la région de saisir les occasions de faire progresser le développement durable et de faire en sorte que 2015 soit le vrai début du siècle de l'Asie-Pacifique.

207. La Commission était saisie du résumé de l'Étude 2015 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/71/37).

208. Des déclarations ont été faites par les représentants des membres et membres associés suivants: Afghanistan; Australie; Azerbaïdjan; Bangladesh; Bhoutan; Brunéi Darussalam; Chine; États-Unis d'Amérique; Fédération de Russie; France; Îles Salomon; Inde; Indonésie; Iran (République islamique d'); Japon; Kazakhstan; Malaisie; Maldives; Mongolie; Myanmar; Népal; Pakistan; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Philippines; République de Corée; République démocratique populaire lao; République populaire démocratique de Corée; Singapour; Sri Lanka; Thaïlande; Tonga; Vanuatu et Viet Nam.

209. La Commission s'est félicitée des vues et des recommandations figurant dans l'Étude qui traçait les grandes lignes d'un programme de politique générale permettant de faire face aux défis à court terme, et présentait des politiques propres à aider les pays sur la voie d'une croissance inclusive et durable.

210. La Commission a observé qu'alors que la région avait été à la pointe de la croissance économique mondiale, elle abritait encore beaucoup de pauvreté. Elle a affirmé la nécessité de réformes structurelles pour accroître le potentiel de croissance, notamment en renforçant le rôle du secteur privé et en améliorant l'efficacité du secteur public. Elle a noté que la croissance économique était indispensable à toute amélioration des autres indicateurs de développement. À cet égard, elle a insisté sur la nécessité de maintenir la croissance eu égard aux menaces que représentaient les chocs économiques et la lenteur du redressement économique mondiale. Pour parvenir au développement, il était nécessaire d'élargir la notion de croissance pour y faire entrer la « qualité de la croissance », en renforçant par exemple les politiques de croissance favorables aux pauvres.

211. La Commission a noté que la région devait faire face aux défis consistant à créer assez d'emplois pour ses habitants, notamment pour ses jeunes. Il était nécessaire de multiplier les emplois décents pour répandre le développement inclusif.

212. La Commission a souligné l'importance de conditions macroéconomiques stables et de bons fondamentaux macroéconomiques pour assurer à la croissance économique dans la région. Elle a noté que les pays de la région avaient mis en œuvre des politiques budgétaires destinées à promouvoir un développement inclusif et durable. Celles-ci comportaient, entre autres, des incitations fiscales et des programmes de dépenses destinés à appuyer les activités agricoles et les populations rurales, promouvoir les petites et moyennes entreprises, et accroître le bien-être des travailleurs. Les investissements publics dans des projets d'infrastructure de grande ampleur facilitaient également l'accès aux marchés. À cet égard, la Commission a souligné que la région avait la possibilité de récolter davantage de recettes fiscales pour financer les indispensables projets de développement. Cela pouvait se faire grâce, entre autres moyens, à l'élargissement de l'assiette fiscale, une plus grande efficacité de l'administration fiscale et la promotion d'une plus grande coopération régionale pour réduire la fraude fiscale.

213. La Commission a noté que la lenteur de la croissance des apports de devises et la dégradation des termes de l'échange dues aux fluctuations du cours des produits de base ont posé de graves problèmes aux États membres qui sont le plus tributaires de l'exportation d'un nombre limité de produits de base.

214. La Commission a constaté les énormes besoins de financement des pays en développement de l'Asie et du Pacifique, en particulier les pays les moins avancés, besoins auxquels il fallait répondre pour atteindre les objectifs de développement durable. Il serait important d'adopter des politiques de réforme bien conçues et de nature à favoriser l'émergence de marchés financiers plus compétitifs, dynamiques, diversifiés et inclusifs, vu le rôle central joué par ces marchés dans la mobilisation des ressources. Il fallait notamment renforcer le secteur bancaire, élargir et renforcer les marchés de capitaux, améliorer les cadres réglementaires et accroître l'inclusion financière.

215. La Commission a pris note de l'importance du secteur privé et des institutions de la société civile pour la réalisation des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015. Elle a pris note des efforts accomplis par différents pays pour diversifier leur économie et stimuler une croissance fondée sur le secteur privé et l'esprit d'entreprise au moyen de la libéralisation du commerce ainsi que du renforcement des capacités, de l'innovation, du développement du secteur privé et de l'amélioration du climat de l'investissement.

216. La Commission a souligné que la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 exigerait un cadre plus englobant et équilibré de coopération mondiale pour le développement, qui serait conforme au principe de « responsabilités communes mais différenciées ». Il faudrait également un net renforcement de l'appui financier, technologique et institutionnel apporté aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés. À cet égard, la Commission a appelé les partenaires de développement à honorer leurs promesses en matière d'APD, ainsi qu'à élargir le champ et accroître les effets sur le développement de l'actuelle coopération Nord-Sud. La Commission a aussi encouragé l'instauration d'un dialogue plus large avec les partenaires traditionnels et non traditionnels, y compris les partenaires privés et ceux de la société civile.

217. La Commission a également reconnu l'importance accrue de la coopération et de l'intégration régionales pour le progrès social et économique, le resserrement des écarts de développement et l'amélioration du bien-être de tous les peuples d'Asie et du Pacifique. On a fait valoir que la complémentarité entre la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire donnerait un nouvel élan au développement de la région et contribuerait à l'émergence d'une économie ouverte en Asie et dans le Pacifique caractérisée par un développement novateur, une croissance interconnectée et des intérêts convergents.

218. Dans le même temps, la Commission a souligné que la responsabilité première du développement incombait au gouvernement de chaque pays et qu'il convenait de respecter le droit de tous les pays de choisir leur mode de développement en fonction de leur situation nationale et du stade du développement atteint. Elle appréciait à sa juste valeur le rôle de coordination du secrétariat et du système des Nations Unies dans une coopération régionale fondée sur le respect mutuel, l'égalité et les avantages réciproques.

219. La Commission a été informée que la Sibérie et l'Extrême-Orient russe étaient devenus de plus en plus importants pour l'architecture commerciale régionale, et qu'était en cours la création d'un marché unique dans le cadre de l'Union économique eurasiennne, qui était ouvert à tous les pays intéressés et avait pour objectif ultime d'établir un espace économique commun de Vladivostok à Istanbul.

220. Une délégation a fait observer que le commerce et l'investissement avaient été les moteurs de la croissance, a reconnu la valeur de l'action de la CESAP dans ce domaine et a demandé au secrétariat de: 1) procéder à des recherches et à des analyses sur les aspects du commerce et de l'investissement liés au développement inclusif, compte tenu de la facilitation des transferts de technologie; 2) procéder au renforcement des capacités et de la sensibilisation concernant les flexibilités prévues dans l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et dans la Déclaration sur l'Accord ADPIC et la santé publique pour garantir à tous un accès aux médicaments; 3) recenser les restrictions et les perturbations frappant l'accès au marché agricole et leurs effets négatifs pour le commerce des pays d'Asie du Pacifique; 4) accroître la capacité des membres de l'OMC de la région, en particulier les pays les moins avancés, à négocier des dispositions relevant du traitement spécial et différencié dans le cadre du Cycle de Doha. La délégation a aussi informé la Commission de récentes initiatives tendant à promouvoir un développement urbain durable, grâce notamment aux programmes « 100 villes intelligentes » et « Mission: Inde propre », et fixer des objectifs ambitieux concernant l'accroissement de la production d'énergie renouvelable, sans oublier les réalisations dues à la Mission solaire nationale Jawaharlal Nehru.

221. Une autre délégation a demandé au secrétariat de promouvoir le commerce et la coopération économique au profit des pays d'Asie centrale afin de réduire les entraves physiques et non physiques au commerce, et de promouvoir la facilitation du commerce et la croissance des investissements, ce qui était indispensable à l'innovation et au transfert de technologie. La délégation a aussi attiré l'attention sur le programme interrégional de partenariat pour une passerelle verte et a appelé les pays de la région Asie-Pacifique à adhérer à la charte de mise en œuvre conjointe de ce programme.

222. Le Secrétaire général de l'Organisation de coopération économique a informé la Commission de la mise en œuvre de son Accord commercial et des activités de son organisation destinées à accroître les capacités commerciales et à réduire les obstacles au commerce entre ses membres. Il a aussi fait état de la création d'une Banque de développement commercial destinée au financement du développement de commerce.

223. La Commission a constaté que, malgré la réalisation de plusieurs Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté extrême dans la région Asie-Pacifique, il subsistait de grandes différences quant aux résultats obtenus entre zones rurales et zones urbaines, entre sexes et entre quintiles de revenu. Il fallait donc poursuivre les efforts destinés à réaliser le développement durable. Entre autres questions, l'éradication de la pauvreté, au sens de pauvreté multidimensionnelle, ainsi que l'augmentation des inégalités ont été recensées comme les principaux obstacles à la répartition des bienfaits du développement économique en Asie-Pacifique. Tout en reconnaissant qu'une croissance économique régulière était un moteur indispensable à la création de nouvelles possibilités, la Commission a noté que cela n'était pas suffisant pour parvenir à un développement durable, et qu'il fallait prendre des mesures plus ciblées. En particulier, des objectifs clairs pour l'après-2015

constitueraient une base plus solide pour la mise en œuvre de tout un éventail de mesures destinées à sortir les gens de la pauvreté.

224. La Commission a aussi noté que le développement durable, et par conséquent, la croissance inclusive, pouvait être obtenu en encourageant la création d'emplois au moyen d'une formation améliorée et plus abondante de la population active, et l'acquisition de nouvelles compétences, et un meilleur accès à l'éducation, à la santé et aux services de protection sociale passant par l'augmentation des investissements dans ces domaines ainsi que par une plus large inclusion financière. Trois autres facteurs ont été recensés comme déterminants pour réaliser le développement durable: accroître la participation du secteur privé au processus de développement; renforcer la volonté et l'engagement politiques à tous les niveaux des pouvoirs publics et au sein de la société civile; et renforcer la résilience aux catastrophes naturelles.

225. La Commission a délibéré sur le thème « Équilibrer les trois dimensions du développement durable: de l'intégration à la mise en œuvre », considéré comme étant d'actualité en vue de l'adoption probable, en septembre 2015, des objectifs de développement durable pour l'après-2015. Il était essentiel d'adopter une approche globale au vu des problèmes multiples posés au monde et à la région Asie-Pacifique, qu'il s'agisse de l'urbanisation rapide, de la dégradation de l'environnement, des catastrophes naturelles, des changements climatiques, de l'inégalité des revenus et des migrations clandestines. La Commission a souligné l'importance d'une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale) dans l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre au niveau national.

226. La Commission a estimé que l'Asie et le Pacifique pourraient et devraient jouer un rôle de premier plan dans le lancement et la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Nombre de pays de la région avaient incorporé le développement dans leurs plans nationaux de développement; on trouvait également dans la région des visions et philosophies nationales telles que le « bonheur intérieur brut » et l'« économie de suffisance », dont l'objet était d'améliorer les moyens d'existence des gens tout en protégeant la nature et l'environnement.

227. La Commission a rappelé que l'éradication de la pauvreté devrait demeurer au centre du programme de développement, en tant que condition indispensable du développement durable. Les pays de la région devraient s'engager à réaliser les objectifs et cibles non encore atteints qui faisaient partie des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays devraient veiller à ce que le développement atteigne toute la population, grâce notamment à un meilleur accès aux services de base, à l'éducation, aux soins de santé et à la protection sociale, à l'accès aux financements, à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes ainsi que des collectivités et coopératives agricoles. Il faudrait aussi un cadre pour une plus grande coopération en matière de protection des migrants. Pour réaliser le développement durable, il était aussi important de se débarrasser de l'extrémisme violent, de favoriser l'édification de sociétés paisibles et de promouvoir la bonne gouvernance.

228. La Commission rangeait les changements climatiques et leurs effets parmi les principaux défis posés à la région. Elle a souligné qu'il était urgent d'agir pour limiter les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial afin de maintenir l'augmentation de la température de la planète au-dessous de 2 degrés, et, à cet égard, a attiré l'attention sur l'événement majeur que

constituait la vingt et unième session de la Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui aurait lieu prochainement.

229. La Commission a reconnu l'urgence particulière de la situation pour de nombreux petits États insulaires en développement qui étaient menacés par l'augmentation du niveau des mers. Elle a réaffirmé le principe des responsabilités communes mais différenciées. Par ailleurs, de nombreux pays de la région s'orientaient vers un mode de développement économique en ressources, notamment en adoptant des stratégies de croissance verte et des objectifs en matière d'énergies renouvelables et en faisant des investissements en faveur des cités durables, des infrastructures vertes, de l'assainissement universel, des ressources en eau et de la gestion des déchets. La Commission a en outre signalé l'importance de la conservation et de l'usage durable des océans et des mers ainsi que de leurs ressources pour un développement durable.

230. La Commission a reconnu que la gestion durable des ressources naturelles, en particulier de l'énergie, de l'eau et des aliments, était l'une des grandes priorités du développement durable. Elle a reconnu qu'il était important de promouvoir une croissance économique économe en ressources ainsi que la nécessité d'assurer un accès à l'énergie pour tous. La Commission a appelé à une coopération régionale accrue en matière de sécurité énergétique sous les auspices de la CESAP, notamment sous l'égide du Forum Asie-Pacifique de l'énergie et grâce à la création d'un comité spécialisé dans les questions d'énergie. Elle a pris note des progrès réalisés par plusieurs États membres vers un usage accru des énergies renouvelables. Elle a aussi reconnu que la rareté de l'eau et la pollution constituaient de grands problèmes du point de vue du développement durable et a pris note des effets négatifs des changements climatiques et des catastrophes naturelles sur les ressources disponibles en eau.

231. La Commission a fait part de son soutien et de sa solidarité sans réserve à l'égard du peuple népalais suite aux tremblements de terre qui ont dévasté le pays, ainsi qu'à l'égard des habitants de Vanuatu et des autres États insulaires du Pacifique frappés par des cyclones. La Commission était résolue à coopérer efficacement en matière de réduction des risques de catastrophe, conformément aux résultats de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe tenue à Sendai (Japon), en mars 2015, et sur la base des initiatives concluantes, telles que le Programme régional de la CESAP pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable et le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays d'Asie du Sud-Est. L'établissement du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes permettrait d'intensifier encore les efforts de la région. Une délégation a proposé de déclarer le 5 novembre « Journée mondiale des tsunamis » afin de sensibiliser le public à ce problème et de réduire le nombre de victimes.

232. La Commission a reconnu qu'afin de concrétiser le développement durable, il fallait se doter de moyens financiers, technologiques et autres moyens de mise en œuvre nécessaires. Il était indispensable de disposer de données pertinentes, fiables et actualisées pour évaluer les progrès dans ce domaine, et l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil était une étape importante à cette fin. Il convenait de mettre en place un environnement global favorable au développement durable, notamment au moyen d'institutions de gouvernance

mondiale plus démocratiques et inclusives et d'un soutien accru en faveur des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et autres pays vulnérables, notamment par des dispositifs tels que les Orientations de Samoa.

233. La Commission a souligné l'importance que revêtaient les écosystèmes et ressources maritimes pour le développement durable de la région, ainsi que la nécessité de reconnaître que les océans, les mers et les zones côtières faisaient partie intégrante des écosystèmes de la planète dont ils étaient un élément fondamental, et qu'ils constituaient un vivier de ressources biologiques et non biologiques inestimables au bénéfice des générations actuelles et futures. À ce propos, une délégation a souligné l'importance de lutter contre la pêche illégale, clandestine et non réglementée dans la région.

234. La Commission a attiré l'attention sur les défis posés et les possibilités offertes par l'urbanisation rapide de la région et souligné, d'une part, la nécessité d'étendre à un nombre croissant de citoyens les infrastructures urbaines et l'accès aux services, notamment à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie et au logement, et de l'autre, celle de promouvoir l'urbanisation durable, y compris en consacrant un objectif de développement durable spécifique à cette question.

235. La Commission a été informée des programmes mis en œuvre aux Maldives pour appuyer la réalisation de l'objectif ambitieux que s'est fixé le pays d'accroître la part des énergies renouvelables du bouquet énergétique pour la porter à 25 %, contre 1 % actuellement, d'ici à 2020, en particulier dans le cadre des projets Accélérer les investissements durables privés dans l'énergie renouvelable et Préparer les îles périphériques au développement de l'énergie renouvelable. La Commission a également été informée des efforts déployés par le Gouvernement malaisien pour prendre le cap de la croissance verte, guidé en cela par le onzième plan pour la Malaisie, qui repose sur quatre stratégies clés: renforcer l'environnement favorable à la croissance verte, adopter le concept de consommation et production durables, conserver les ressources naturelles, et renforcer la résilience aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. La Commission a pris note de la promesse de don du Gouvernement australien d'un montant de 200 millions de dollars australiens en faveur du Fonds vert pour le climat.

236. Plusieurs délégations ont souligné qu'il était important de prendre en compte dans les stratégies et les programmes de développement l'impact des changements démographiques actuels, tels que la croissance rapide de la population des jeunes et le vieillissement de la population. Il a été également noté que tous les efforts de développement devraient prendre en considération les problèmes des groupes vulnérables, notamment des personnes handicapées, et s'assurer de leur pleine participation aux processus de développement.

237. Dans le contexte de l'action menée dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'intégrer la problématique hommes-femmes dans les stratégies de développement durable. Le coût de l'exclusion des femmes des marchés du travail a été mis en avant en tant qu'obstacle particulier aux efforts de développement de la région.

238. Une délégation a demandé une coopération plus grande entre les États membres en matière de migration internationale afin d'exploiter au mieux ses incidences positives tout en réduisant ses effets négatifs. Cette délégation a

également souligné la nécessité d'une plus grande protection des droits des migrants, comme le prévoit la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et la Convention contre la criminalité transnationale organisée et leurs protocoles additionnels.

239. La Commission s'est félicitée du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe pour la période 2015-2030 et a souligné la nécessité de sa mise en œuvre urgente, étant donné que la région Asie-Pacifique était la plus exposée aux catastrophes dans le monde. La Commission a demandé au secrétariat de donner suite à la mise en œuvre du Cadre au niveau régional. Consciente de l'importance de la coopération régionale, en particulier du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable, la Commission s'est félicitée des efforts accomplis par le secrétariat en faveur du renforcement des capacités des États membres en matière de réduction des risques de catastrophe. À cet égard, la Commission a prié instamment le secrétariat de renforcer la capacité des pays en développement en vue d'une utilisation efficace des technologies de l'information et de la communication et des techniques spatiales au moyen des services consultatifs régionaux, de l'assistance technique et de la coopération régionale, ainsi que la résilience des petits États insulaires en développement, en particulier en matière de réduction des risques de catastrophe et de changements climatiques.

240. La Commission s'est félicitée de l'Initiative de coopération de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe du Gouvernement japonais, et des efforts de réduction des risques de catastrophe entrepris par la CESAP. La Commission a également pris note des mesures prises par le Gouvernement iranien et le secrétariat en vue de la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. La Commission a noté que le Centre serait financé par des ressources extrabudgétaires du gouvernement hôte. La Commission s'est également félicitée de l'engagement pris par l'Inde de fournir une contribution de 1 million de dollars au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays de l'Asie du Sud-Est afin d'appuyer le renforcement des capacités des systèmes d'alerte précoce, en particulier dans les pays de l'Asie du Sud. La Commission a noté la demande formulée par le Gouvernement népalais concernant l'assistance technique au Népal en matière de redressement et de reconstruction à la suite du tremblement de terre survenu à Gorkha (Népal).

241. La Commission a reconnu l'importance du renforcement de la connectivité régionale par les technologies de l'information et de la communication et du rôle qu'il jouait pour assurer une meilleure cohésion sociale, développer l'intégration économique et promouvoir la croissance économique. Les technologies de l'information et de la communication ont contribué d'une manière positive au développement, en particulier dans les pays insulaires du Pacifique. La Commission s'est dite préoccupée par les effets potentiellement négatifs de la fracture numérique. La Commission a noté l'importance d'une gestion efficace de l'information dans la planification liée aux catastrophes et de la réponse qui leur était donnée, comme l'avaient démontré les catastrophes récentes survenues dans la région.

242. La Commission a noté que les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique avaient besoin de ressources supplémentaires pour financer leurs efforts de développement durable. À cet égard, les partenaires de développement étaient invités à respecter leurs engagements et obligations et

à renforcer leur coopération en matière de développement ainsi qu'à aider les pays les plus vulnérables, tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement quant à la réalisation du programme de développement pour l'après-2015. Compte tenu de leur vulnérabilité économique actuelle, l'aide publique au développement pourrait continuer à jouer un rôle essentiel dans la réduction des écarts de financement permettant aux pays les moins évoqués d'accomplir des progrès et d'assurer leur développement durable.

243. La Commission a noté l'engagement pris et les progrès réalisés par les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique, avec l'aide des organisations des Nations Unies telles que la CESAP, concernant la mise en œuvre du Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en vue de la réalisation de l'objectif consistant en leur reclassement.

244. La Commission a noté le Programme d'action de Vienne pour les pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, adopté lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral qui s'est tenue à Vienne en novembre 2014. Une délégation a demandé aux pays asiatiques en développement sans littoral d'adhérer à l'Accord multilatéral sur l'établissement d'un groupe international de réflexion pour les pays en développement sans littoral afin de recenser les mesures durables permettant de résoudre les problèmes de développement liés à leurs désavantages géographiques communs et aux incidences négatives des changements climatiques.

245. La Commission a noté que les petits États insulaires en développement du Pacifique avaient soutenu les Orientations de Samoa grâce à l'appui constant du secrétariat en vue d'une approche intégrée du développement durable.

246. La Commission a souligné l'importance d'objectifs mesurables et de statistiques de qualité pour suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable et en tant que moyen de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, la Commission a demandé la poursuite de la coopération régionale pour remédier aux écarts de capacités dans les pays de l'Asie et du Pacifique, notamment dans les pays ayant des besoins particuliers, et a noté la nécessité d'un soutien continu pour le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique, notamment en vue de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et, plus largement, dans les domaines des statistiques économiques et sociales. Une délégation a soutenu la proposition visant à la création d'un fonds régional d'affectation spéciale pour les statistiques.

Point subsidiaire b)

Étude 2015 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique

247. Le groupe ministériel sur l'Étude 2015 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique a examiné les problèmes de politique générale auxquels étaient confrontés les pays de la région dans le cadre des efforts qu'ils menaient pour réaliser la croissance inclusive.

248. La table ronde a été animée par Mr. Enele Sosene Sopoaga (Tuvalu). Les participants à la table ronde étaient les suivants:

- a) M. Abdul Sattar Murad (Afghanistan);
- b) M. Mahmud Mammad-Guliyev (Azerbaïdjan);
- c) M. M. A. Mannan (Bangladesh);
- d) M^{me} Rosemarie Edillon (Philippines);
- e) M. Stephen P. Groff (Banque asiatique de développement);
- f) M. Nanak Kakwani (anciennement au Programme des Nations Unies pour le développement).

249. M. Sopoaga a présenté un aperçu de l'analyse et des recommandations sur la croissance inclusive figurant dans l'Étude 2015 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique. En particulier, il a noté que les différentes formes de dénuement tendaient à se renforcer les unes les autres, et a cité à titre d'exemple qu'un accès insuffisant à l'assainissement, aux services de santé et d'éducation aggravait les perspectives d'emploi et la capacité de générer des revenus, en maintenant les inégalités. Il a noté que le principal obstacle rencontré par Tuvalu consistait à poursuivre son développement malgré une infrastructure insuffisante dans des domaines tels que le transport maritime, les télécommunications et les digues. Il a insisté sur la vulnérabilité des États insulaires en développement du Pacifique face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles connexes telles que le récent cyclone Pam, phénomènes qui pourraient réduire à néant et en un jour des décennies de progrès en matière de développement. L'acidification des océans était une autre conséquence grave des changements climatiques, qui avait des répercussions sur la pêche et nuisait aux récifs coralliens et au tourisme.

250. Répondant à une question sur les politiques gouvernementales en vue de promouvoir la croissance inclusive en Afghanistan, M. Murad a mis l'accent sur le fait que certaines des priorités gouvernementales étaient d'assurer la paix et la sécurité, d'accroître le bien-être de la population, de promouvoir les droits humains et d'améliorer la gouvernance. M. Murad a noté qu'une augmentation sensible du niveau des revenus en Afghanistan avait eu lieu au cours de la dernière décennie, assortie d'une croissance économique rapide record et de certaines améliorations des indicateurs sociaux et des réseaux d'infrastructure. Il a souligné que le pays disposait d'un potentiel de croissance favorable étant donné ses grandes réserves de ressources naturelles. Malgré ces progrès et ce potentiel, M. Murad a noté que les taux de pauvreté et de malnutrition demeuraient élevés. Ces écarts de développement étaient dus, entre autres facteurs, au nombre insuffisant d'emplois, au faible taux d'activité et au capital humain limité. À cet égard, le gouvernement transformait son programme de réformes, telles que celles ayant trait à la lutte contre la corruption, à l'allègement des restrictions à l'investissement et à l'augmentation du nombre d'emplois décents, lesquelles étaient menées dans le cadre de programmes réalisables. M. Murad a également insisté sur le fait que le gouvernement, le secteur privé, la société civile et la communauté internationale du développement devaient travailler ensemble à la réalisation du développement inclusif et durable en Afghanistan. Le pays bénéficierait en particulier d'une assistance financière, d'accords de commerce préférentiels et de transferts de technologie moderne.

251. M. Mammad-Guliyev a fait part de l'expérience de l'Azerbaïdjan quant à l'utilisation des recettes générées par les ressources naturelles en vue du développement socioéconomique et de l'éradication de la pauvreté extrême. Lors de son accession à l'indépendance, le pays s'est engagé sur la voie d'une stratégie en trois volets visant à attirer les investissements étrangers dans le secteur de l'énergie, à diversifier les gazoducs et a créé un fonds pétrolier national pour recycler les recettes en vue du développement

des infrastructures, de l'éducation et de la recherche et pour aider les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Avec le temps, le développement des infrastructures a créé plus d'un million de possibilités d'emploi et s'est soldé par une croissance annuelle du PIB à deux chiffres. Un programme national de bourses avait aidé plus de 3 000 étudiants à poursuivre leurs études dans des universités étrangères de première importance; le système éducatif national avait été également modernisé. Une attention particulière avait été accordée aux personnes déplacées de l'intérieur en matière de logement et par d'autres mesures d'aide. Toutes ces réalisations n'auraient pas été possibles sans la lutte menée contre la corruption et la criminalité organisée. Le Gouvernement s'était particulièrement attaché à l'efficacité et à la transparence des services publics, y compris grâce à la collaboration entre les organismes d'État et le secteur privé. Parallèlement, en vue de diversifier son économie, le Gouvernement travaillait activement au développement de ses secteurs agricole et touristique ainsi qu'en matière de transport et de technologies de l'information et de la communication, y compris par des projets transfrontières. Si la chute récente des prix mondiaux du pétrole avait eu des effets sur l'économie, le pays disposait de puissantes marges de sécurité budgétaire et financière pour lutter contre les chocs externes; une dévaluation récente de la monnaie avait également permis de rendre les produits non pétroliers plus compétitifs.

252. M^{me} Edillon a fait part de l'expérience des Philippines concernant la mise en œuvre des politiques destinées à rendre la croissance plus inclusive. Elle a convenu de la nécessité d'éradiquer la pauvreté, de fournir des conditions sociales adéquates, d'assurer l'égalité entre les sexes, et d'offrir des emplois de haute qualité, comme indiqué dans l'Étude. Elle a noté que le Gouvernement philippin envisageait la croissance inclusive comme une croissance rapide et soutenue, qui créait des emplois et réduisait la pauvreté, et que cinq éléments essentiels devaient être pris en compte dans la réalisation de la croissance inclusive, à savoir: des institutions crédibles et une bonne gouvernance représentaient des outils importants; la stabilité macroéconomique et politique était nécessaire pour assurer une croissance durable; la croissance économique était nécessaire mais non suffisante pour réduire la pauvreté; les risques de catastrophe pouvaient retarder les réalisations en matière de développement; et la stratégie menée en matière de croissance devait avoir des dimensions particulières et sectorielles pour garantir l'intégration sociale. M^{me} Edillon a fait observer également qu'il était important de réduire la vulnérabilité et des pays aux chocs régionaux, mondiaux et géoclimatiques. Elle a noté que l'investissement dans le capital humain et les infrastructures restait la priorité du gouvernement, mais que les autorités nationales avaient réaligné les stratégies de développement sur la base des critères géographiques à l'aide d'une approche stratifiée qui prenait en compte la part et le nombre des pauvres dans une région. De plus, le Gouvernement avait mis en place plusieurs partenariats public-privé pour le développement de certaines infrastructures, telles que les services de santé, les terminaux d'aéroports et le réseau routier. Le recours à ces partenariats a permis au Gouvernement de dégager certaines ressources budgétaires pour des programmes en matière d'éducation, de formation, de lutte contre la pauvreté et de protection sociale, tels que les programmes de prestations conditionnelles en numéraire. M^{me} Edillon a noté qu'à l'avenir, le programme des réformes devait être élargi et approfondi, et que les Philippines étaient disposées à tirer les leçons d'autres pays et souhaitait avoir des échanges sur la manière d'échapper au piège du revenu intermédiaire. À cet égard, la CESAP pourrait jouer un rôle essentiel pour aider le pays.

253. M. Mannan a fait part de l'expérience du Gouvernement bangladais concernant l'amélioration des résultats de développement au moyen

d'interventions stratégiques menées depuis 1971. Même si le Bangladesh faisait partie des pays les moins avancés, les responsables politiques avaient été particulièrement attentifs à la réorientation des politiques économiques en vue d'assurer une croissance inclusive et de diversifier la production et la structure des échanges. Les recettes du gouvernement dépendaient de trois grands secteurs: l'agriculture; la fabrication de vêtements; les envois de fonds. Plusieurs politiques nationales contribuaient à améliorer les compétences de la main-d'œuvre et du capital humain au moyen d'un système éducatif de haute qualité, du perfectionnement technologique et du déblocage de ressources destiné à rendre plus efficace la chaîne d'approvisionnement permettant d'exploiter les bienfaits des liens commerciaux. De plus, le gouvernement s'était particulièrement attaché à l'élaboration de politiques stratégiques « tournées vers l'Est », en particulier avec les pays de l'Asie du Sud-Est et les pays insulaires du Pacifique. Il était important de noter que le Gouvernement avait introduit certaines mesures politiques pour faire face aux problèmes suivants: les disparités de revenus; l'accès au financement des petites et moyennes entreprises; et l'autonomisation des femmes. Ces mesures politiques s'étaient déjà traduites par des effets positifs importants sur les résultats du développement, notamment quant à la réduction de l'écart entre les sexes dans la population active et à la diminution des différences de salaires. En raison de l'augmentation constante des dépenses de santé et de l'amélioration de l'approvisionnement en eau douce, l'espérance de vie de la population s'était considérablement accrue au cours de la dernière décennie. Le Gouvernement travaillait activement à l'heure actuelle à promouvoir le développement de l'infrastructure nationale et de la connectivité avec les pays voisins, à renforcer les partenariats public-privé, et à obtenir le soutien financier de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures et des banques régionales de développement, en vue d'accélérer la réalisation de la croissance économique inclusive et du développement durable.

254. M. Groff a noté que si la région avait accompli des progrès extraordinaires en matière de lutte contre la pauvreté et en particulier de lutte contre la pauvreté extrême, il était nécessaire de s'atteler aux nouveaux défis de l'inégalité. Même si l'inégalité dans la région n'était pas élevée par rapport à d'autres régions du monde, ce problème n'avait cessé de s'aggraver considérablement au cours des dernières décennies. L'inégalité revêtait une importance certaine car elle pouvait réduire les effets de la croissance sur la diminution de la pauvreté. La lutte contre les inégalités, cependant, était d'autant plus complexe que certains des facteurs qui avaient contribué aux bons résultats de la région en matière de croissance avaient aussi contribué à l'augmentation des inégalités. Parmi ces facteurs, on comptait la mondialisation, l'évolution technologique et les réformes orientées vers l'économie de marché. Par conséquent, la prudence s'imposait lorsqu'il s'agissait de prendre des mesures pour réduire les inégalités et il fallait éviter les réactions impulsives. En matière d'inégalités, il était plus important de traiter les inégalités d'accès que celles qui touchaient aux revenus. La politique budgétaire était un outil particulièrement utile pour remédier aux inégalités d'accès. La rationalisation des subventions, par exemple, permettait ensuite de fournir des recettes publiques accrues et de réduire les inégalités d'accès aux services publics. Il était nécessaire d'envisager des sources d'accroissement des recettes publiques autres que celles liées aux recettes fiscales. Ce besoin deviendrait de plus en plus important en raison du vieillissement des sociétés dans de nombreux pays, qui connaîtraient une baisse des recettes fiscales ainsi qu'une augmentation de la demande de services publics. Hormis l'augmentation des recettes publiques, la redistribution des recettes publiques existantes permettant d'assurer une

croissance plus inclusive avait encore un rôle à jouer, par exemple au moyen des transferts conditionnels en numéraire.

255. M. Kakwani a fait part de ses vues sur les principaux problèmes rencontrés par les pays de la région pour rendre la croissance non seulement progressive mais aussi plus inclusive. Loin de partager l'opinion la plus répandue selon laquelle l'inégalité est un sous-produit de la croissance, il a déclaré estimer que les gouvernements pouvaient exercer une influence sur les inégalités de nombreuses manières, notamment par des programmes sociaux, l'assurance sociale, des réformes du marché du travail, la fiscalité, les dépenses publiques, des développements appropriés de l'infrastructure et une fourniture adéquate des services de base. Son analyse empirique de plus de 20 pays d'Asie a montré que la hausse du revenu par habitant était associée à une baisse de l'index de Gini, preuve qu'il n'existait pas de relation de cause à effet entre croissance et évolution en termes d'inégalités. Son exposé sur les inégalités a montré que les revenus du travail étaient de loin le facteur le plus déterminant de la réduction des inégalités. S'agissant de la manière dont l'Asie pouvait réaliser la croissance inclusive, alors qu'on ne s'accordait pas encore sur une définition de cette dernière, M. Kakwani a proposé de définir plus généralement la croissance inclusive comme le processus consistant à réduire les tensions sociales. Il a mentionné les sept dimensions des tensions sociales, à savoir: de fortes inégalités; l'existence de la pauvreté absolue; une classe moyenne en diminution; une polarisation accrue; le manque de mobilité sociale; une insécurité alimentaire ne permettant pas de répondre aux exigences minimales; et des inégalités dans la fourniture des services de santé et d'éducation de base. M. Kakwani a fait part de ses vues sur l'augmentation du revenu par habitant et la forte baisse des inégalités au Brésil, et a aussi examiné la diversité des caractéristiques humaines, des compétences ainsi qu'en matière de propriété d'actifs et d'autres facteurs à prendre en compte pour réduire les inégalités. Une analyse plus approfondie s'imposait car les pays présentaient des caractéristiques variables. Enfin, il a insisté sur le fait qu'il n'existait pas de solution universelle; les recommandations politiques devaient provenir de chaque pays.

Point 10 de l'ordre du jour

Thème de la soixante et onzième session de la Commission (2015): « Équilibrer les trois dimensions du développement durable: de l'intégration à la mise en œuvre »

256. La Commission était saisie d'un résumé de l'étude thématique pour sa soixante et onzième session: Équilibrer les trois dimensions du développement durable: de l'intégration à la mise en œuvre (E/ESCAP/71/38).

257. La table ronde ministérielle a examiné des exemples de mesures gouvernementales qui ont permis d'accomplir des progrès dans les domaines prioritaires recensés par l'étude thématique. Elle a souligné la nécessité de stratégies de croissance économique, axées sur les personnes et respectueuses des limites des ressources planétaires. Elle a également débattu des mesures nationales et régionales qui étaient mises en place, ainsi que de celles qui étaient encore nécessaires pour assurer un développement équilibré, intégré et durable.

258. La table ronde a été animée par M. Anote Tong (Kiribati). Les participants à la table ronde étaient les suivants:

- a) M. Khurram Dastgir Khan;

- b) M. Anupong Paojinda (Thaïlande);
- c) M. Gennady Gatilov (Fédération de Russie);
- d) M^{me} Nirmla Sitharaman (Inde);
- e) M. Wu Hongbo (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales);
- f) M^{me} Yoke Ling Chee (Réseau du Tiers-monde).

259. M. Tong a présenté un aperçu de l'étude thématique, qui a proposé un cadre conceptuel pour l'intégration des trois dimensions du développement durable (économie, société et environnement) et certaines stratégies et politiques pour la croissance inclusive, équitable et durable. Il a également recensé les aspects propres à un cadre institutionnel favorable, à savoir: une vision nationale à long terme; des institutions pour une coordination des stratégies et des politiques à haut niveau; une capacité renforcée de l'engagement des parties prenantes; et des mécanismes institutionnels permettant d'assurer un suivi et d'intégrer les enseignements tirés de la mise en œuvre et des informations issues des parties prenantes. L'étude thématique a également recommandé quatre domaines de suivi au niveau régional: une feuille de route régionale pour appuyer la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015; un renforcement des initiatives régionales en matière d'intégration économique; des plateformes régionales en vue de l'intégration des trois dimensions du développement durable; et une réforme du système des Nations Unies pour soutenir ces initiatives.

260. M. Anupong a présenté les réalisations récentes du Gouvernement thaïlandais concernant la promotion de l'intégration des trois dimensions du développement durable. La philosophie de l'économie suffisante avait joué un rôle important dans les efforts menés par le Gouvernement pour établir une société durable fondée sur des communautés de partage et des individus autosuffisants. Pour lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement inclusif, certaines zones de développement économique avaient été mises en place et un projet visant à gérer l'exploitation des terrains publics en vue de la réduction de la pauvreté et du développement rural avait été mis sur pied. De petites entreprises avaient bénéficié d'un soutien grâce au projet « One Tambon One Product » destiné à promouvoir l'entrepreneuriat et à renforcer les économies des collectivités et leurs liens. L'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil étaient considérés comme indispensables pour la fourniture de données de référence essentielles permettant de réduire les inégalités sociales et d'assurer un accès aux services de base. En matière d'environnement, la résilience collective aux catastrophes naturelles était renforcée en matière de réduction des risques de catastrophe par un cadre juridique et des mécanismes systématiques à tous les niveaux, ainsi que par des projets communautaires et de volontariat.

261. M. Khan a mis l'accent sur la stratégie nationale du Pakistan en matière de développement durable, qui a été engagée en 2013, en tant que programme intégré destiné à promouvoir un certain nombre de domaines prioritaires: l'économie verte et l'utilisation efficace de l'eau et de l'énergie; l'infrastructure durable, y compris en matière de transports; la consommation et la production durables, en particulier dans le secteur agricole; l'élimination de la pauvreté absolue et la lutte contre les inégalités par une politique d'égalité des chances; la garantie de l'égalité entre les sexes et de la protection des minorités; le recyclage des déchets et la conservation de l'énergie; la biodiversité et la conservation de l'habitat, ainsi que la préparation aux catastrophes naturelles et d'origine humaine. Les problèmes complexes de développement étaient aggravés par les limites des ressources

énergétiques, la pénurie énergétique, les catastrophes naturelles, une inadéquation des capacités institutionnelles, le manque d'infrastructures, ainsi qu'une couverture limitée en matière de santé et d'éducation. Dans la mesure où l'extrémisme violent constituait l'un des principaux problèmes, la protection de la population était au premier rang des priorités du Gouvernement. Un plan d'action national avait été établi et des améliorations avaient été apportées en matière de gouvernance pour faire en sorte que toutes les parties prenantes soient prises en compte. D'autres progrès instaурeraient la confiance dans les institutions de l'État et permettraient à la population de participer en toute confiance à l'activité économique et aux mesures encore à prendre en vue du développement durable.

262. M. Gatilov a présenté les initiatives prises en Fédération de Russie en matière de lutte contre la pauvreté, à savoir la promotion de la croissance économique durable et de la protection de l'environnement considérées comme les objectifs de développement les plus prioritaires. Notant le caractère central des infrastructures pour le développement socioéconomique durable de la région, il a salué et appuyé l'action menée par la CESAP en matière de connectivité régionale. Il a insisté sur les principaux investissements réalisés en matière d'infrastructure durable, l'accent étant mis sur l'infrastructure des transports considérée comme un lien fondamental dans le contexte de la mondialisation et d'une coopération accrue. Le Gouvernement russe travaillait au réaménagement du réseau ferroviaire transsibérien, par la création d'un nouvel itinéraire allant de Baïkal à Amour, par des investissements dans l'infrastructure routière ainsi que par le renforcement des capacités portuaires de transport et la promotion de la sécurité routière. L'accent a été également mis sur l'intégration des services de base et l'accès à ces services, et en particulier sur l'importance d'un programme destiné à fournir à l'ensemble de la région un accès à l'énergie, objectif qui exigeait un réseau énergétique efficace et efficient. Il a également insisté sur l'importance d'un système national de santé solide et sur des stratégies d'industrialisation qui devraient être centrées sur une meilleure intégration, assurée grâce à un objectif de développement durable qui lui soit propre.

263. M^{me} Sitharaman a fait part de plusieurs initiatives mises en œuvre par le Gouvernement indien en matière de lutte contre la pauvreté et de croissance durable au moyen d'un programme inclusif, parallèlement à la protection de l'environnement. Les efforts déployés récemment en matière de lutte contre la pauvreté et axés sur les indigents ainsi que sur l'inclusion financière ont eu de multiples avantages. Le programme Pradhan Mantri Jan-Dhan Yojana visant à créer des comptes bancaires pour les personnes vivant à l'écart des services de cette nature avait permis à plus de 120 millions de citoyens d'accéder au secteur financier, et de verser ainsi directement aux bénéficiaires des indemnités en matière de nourriture, déplacement et énergie dans le cadre du dispositif de versement direct au bénéficiaire. Les risques de mauvaise gestion avaient été ainsi réduits par la suppression des intermédiaires. Les dépôts effectués dans ces banques avaient considérablement augmenté depuis la mise en place du programme. La Banque de l'Agence de développement et de refinancement des micro-unités (Mudra), récemment créée, avait « financé les personnes non financées », et développé et renforcé l'entrepreneuriat et les possibilités de moyens de subsistance en augmentant l'accès au crédit et en réduisant la dépendance à l'égard des prêteurs sur gages privés. Deux dispositifs d'assurance subventionnée et abordable ainsi qu'un régime de retraite complétaient et renforçaient ces mesures en développant la protection sociale et en « sécurisant les personnes non sécurisées ». Un ministère distinct avait été créé pour s'occuper des questions d'emploi et de développement des

compétences, en particulier pour les jeunes, et des centres spécialisés étaient mis en place pour accroître l'accès à l'emploi et répondre aux demandes du marché. Enfin, le Gouvernement avait investi des fonds publics dans l'amélioration des infrastructures publiques et de la gestion des déchets de l'environnement au moyen du programme « 100 villes intelligentes ».

264. M. Wu a fourni des précisions sur les différentes façons dont le système des Nations Unies devait évoluer pour s'atteler à un programme de développement intégré. Il a mis l'accent sur la nécessité de changer les mentalités pour appuyer le repositionnement à long terme des Nations Unies. Cette question faisait actuellement l'objet d'un examen au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale. M. Wu a cité l'Équipe d'appui technique interinstitutions, qui réunissait jusqu'à 60 entités des Nations Unies pour soutenir le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, comme un excellent exemple et un modèle de la manière dont le système des Nations Unies pourrait travailler de concert dans l'ensemble des secteurs et des programmes de tel ou tel organisme. Il a mis l'accent sur l'examen mené actuellement à l'échelon des Nations Unies concernant la manière dont ce système pourrait s'adapter pour répondre aux changements de contextes. La mobilisation de toutes les parties prenantes qui avait caractérisé l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 devait se poursuivre, et les gouvernements devaient développer leurs contacts avec le système des Nations Unies pour couvrir les trois dimensions du développement durable. Il a insisté sur le fait que l'Organisation des Nations Unies actuelle et d'autres institutions pertinentes devaient être mieux utilisées. Le Forum politique de haut niveau sur le développement durable, de création récente, a été présenté comme un mécanisme essentiel pour fournir une direction, une orientation et des recommandations sur la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

265. M^{me} Chee a fait part de ses réflexions sur l'engagement des parties prenantes aux niveaux national, régional et mondial et s'est attachée à certains messages de l'étude thématique. Elle a fait observer qu'au sens plein du terme, l'engagement à l'égard des parties prenantes devait tenir compte de la diversité des parties prenantes et des intérêts en jeu. Quatre messages tirés du rapport ont fait l'objet d'un examen approfondi. Le premier, c'était que la technologie à elle seule ne pouvait pas remédier aux limites de ressources; les personnes constituaient une ressource importante qui allait de pair avec la valorisation traditionnelle des êtres humains, du savoir et de la nature dans lesquels il convenait d'investir davantage. Le deuxième message, c'était que la responsabilité première des mesures à prendre en matière de développement durable incombait aux gouvernements; elle a insisté sur le fait que le marché ne pouvait pas être livré à lui-même. Le troisième message, c'était le rôle à jouer par l'État, en particulier pour trouver un équilibre entre les différents intérêts en présence, et la nécessité où il se trouvait d'institutionnaliser l'engagement à l'égard d'un large éventail de parties prenantes dans l'ensemble de la société concernant l'établissement de normes et l'élaboration de politiques ainsi qu'en matière de résolution des conflits et des contradictions. Le Forum pour le développement des Îles du Pacifique, qui a réuni des gouvernements et des acteurs de la société civile, ainsi que l'action menée par la CESAP au moyen du Mécanisme régional Asie-Pacifique de participation des organisations de la société civile en constituaient à cet égard de bons exemples. Enfin, elle a mis l'accent sur deux domaines essentiels dans lesquels l'engagement et la mobilisation des parties prenantes devaient être renforcés au niveau de leur mise en œuvre: les nouvelles initiatives de financement des infrastructures; et le suivi du nouveau plan d'action en matière de résistance aux antibiotiques adoptés par l'Organisation mondiale de la Santé.

266. Les participants à la table ronde se sont ensuite intéressés à la coopération régionale en tant que moyen pour renforcer la réalisation des objectifs de développement durable, exprimant leurs points de vue en matière d'intégration économique, de développement de l'infrastructure et de partage du savoir.

267. S'agissant du commerce et de l'investissement, M^{me} Sitharaman a noté que l'Inde avait fourni un appui particulier en matière d'accès au marché aux pays les moins avancés qui étaient membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, et qu'elle renforçait actuellement sa politique « Agir vers l'Est », s'engageant notamment dans le domaine des questions environnementales. Le programme de développement durable de l'Inde, a-t-elle déclaré, serait lié à ses voisins de l'ASEAN+6. M. Khan a indiqué que le Pakistan axait sa politique sur la prospérité partagée, l'inclusion et une qualité de vie élevée au moyen du commerce, de l'investissement, des systèmes financiers et douaniers, ainsi que par la connectivité de l'infrastructure de l'énergie, des télécommunications et des transports. M. Gatilov a déclaré que les efforts menés par la Fédération de Russie pour créer un marché commun eurasiatique, grâce à l'Union économique eurasiatique, étaient destinés à développer les échanges économiques entre l'Europe et l'Asie et s'appuieraient sur les progrès accomplis actuellement en matière de relations commerciales entre les deux régions. Concernant ces initiatives, M^{me} Chee a souligné la nécessité d'éliminer les contradictions entre les politiques commerciales et d'investissement et les politiques de développement durable et de réserver, en matière de politiques, un espace permettant aux États membres de poursuivre les stratégies de développement durable.

268. Pour ce qui était du partage régional des données d'expérience, M. Anupong a invité tous les pays à étudier de près celles de l'application de la philosophie de l'économie suffisante. M. Gatilov a demandé instamment une coopération et un partage des connaissances plus importants pour donner suite au Forum Asie-Pacifique de l'énergie, et a formé le souhait que le rôle des commissions régionales soit renforcé en tant que cadre utile pour l'échange de données d'expérience. Réaffirmant la valeur ajoutée de la coopération régionale concernant les progrès du programme mondial, M. Wu a mis l'accent sur le rôle important joué par les commissions régionales ainsi que par les institutions financières régionales. En complément des interventions des autres participants à la table ronde, M. Tong a également noté les possibilités de coopération régionale offertes par la gestion durable des ressources transfrontières.

269. Dans une déclaration faisant suite à l'examen de la table ronde, la délégation de la République de Corée a souligné la nécessité d'une prospective stratégique pour poursuivre les approches intégrées. À titre d'observation sur l'étude thématique, la délégation a mis l'accent sur la nécessité d'une participation et d'un engagement actif de toutes les parties prenantes, notant que le plan triennal de la République de Corée pour l'intégration économique et le deuxième plan quinquennal pour une croissance verte allaient dans ce sens en termes de préparation et de mise en œuvre.

Point 11 de l'ordre du jour **Questions diverses**

Élection des membres du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement

270. Conformément à l'article 8 des statuts du Centre, la Commission a élu, outre la République de Corée, pays hôte, les pays suivants au Conseil d'administration pour la période 2015-2018: Bangladesh; Cambodge; Inde; Indonésie; Pakistan; Philippines; Sri Lanka; et Thaïlande.

Élection des membres du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable

271. Conformément à l'article 9 des statuts du Centre, la Commission a élu, outre l'Indonésie, pays hôte, les pays suivants au Conseil d'administration pour la période 2015-2018: Bangladesh; Cambodge; Fidji; Malaisie; Pakistan; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Philippines; Sri Lanka; et Thaïlande.

Élection des membres du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable

272. Conformément à l'article 9 des statuts du Centre, la Commission a élu, outre la Chine, pays hôte, les pays suivants au Conseil d'administration pour la période 2015-2018: Bangladesh; Cambodge; Inde; Indonésie; Pakistan; Sri Lanka; Thaïlande; et Viet Nam.

**Point 12 de l'ordre du jour
Adoption du rapport de la Commission**

273. Le rapport de la Commission sur sa soixante et onzième session (E/ESCAP/71/42) a été adopté à l'unanimité à sa cinquième session plénière, le 29 mai 2015.